 146 (2020-2021) — N° 2

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020-2021

24 NOVEMBRE 2020

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021(1)

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE, DE LA RECHERCHE, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'AIDE À LA JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE ET DE LA PROMOTION DE BRUXELLES

PAR **M. RODRIGUE DEMEUSE.**

(1)Voir Doc. n°146 (2020-2021) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1 Exposé introductif de Mme la ministre Glatigny, partim pour ce qui concerne ses compétences 3

2 Exposé de M. Benzarour, représentant de la Cour des comptes 6

3 Discussion générale 7

4 Examen des articles et des tableaux budgétaires relevant de la compétence de la Commission 20

4.1 Division organique 6 – Cabinets ministériels 20

4.2 Division organique 11 – Affaires générales – Secrétariat général 20

4.3 Division Organique 12 « Informatique » 20

4.4 Division organique 14 – Relations internationales et Actions du Fonds social européen . 20

4.5 Division Organique 15 « Infrastructure de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport » 20

4.6 Division Organique 17 « Aide à la jeunesse » 20

4.7 Division Organique 18 « Maison de justice » 21

4.8 Division Organique 23 « Jeunesse et éducation permanente » 21

4.9 Division Organique 26 « Sport » 22

4.10 Division organique 40 – Services communs, Affaires générales, Recherche en éducation, Pilotage de l'Enseignement (interréseaux) et Orientation – relations internationales 22

4.11 Division organique 45 – Recherche scientifique 23

4.12 Division organique 46 - Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts . . . 24

4.13 Division organique 47 – Allocations et prêts d'études 24

4.14 Division organique – 50 – Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française 24

4.15 Division organique 54 – Enseignement universitaire 24

4.16 Division organique 55 – Enseignement supérieur hors Universités et Hautes Écoles 24

4.17 Division Organique 56 « Enseignement de promotion sociale » 24

4.18 Division organique 57 – Enseignement artistique 25

4.19 Division organique 58 – Enseignement à distance 25

5 Vote 25

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles a examiné, au cours de sa réunion du 24 novembre 2020(2), le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021.

1 Exposé introductif de Mme la ministre Glatigny, partim pour ce qui concerne ses compétences

Dans le cadre de la présentation du budget initial de l'exercice 2021, Mme la ministre ne souhaite plus revenir sur le détail des mesures de lutte contre les effets de la première et de la seconde vague de la crise sanitaire, évoqué dans son discours sur l'ajustement du budget 2020. Elle rappelle aux députés que les moyens budgétaires dégagés seront liquidés, dans la mesure du possible sur l'exercice 2020, mais aussi en partie durant l'année prochaine.

Ce budget initial se caractérise aussi par un certain nombre d'éléments nouveaux.

Tout d'abord, une réforme budgétaire du secteur de la recherche (Division Organique 45). Une analyse des AB relatives à ce secteur a été effectuée dans l'entièreté de mes compétences en enseignement. Ainsi, les Articles de Base tels que « Subventions aux associations d'étudiants » ou « Soutien aux politiques de genre », qui n'avaient pas leur place dans la DO consacrée à la recherche, ont été rassemblés à la DO 40 « Services Communs, Affaires Générales Et Relations Internationales » de par la spécialité budgétaire de cette Division Organique.

De la même manière, les AB « Observatoire de la recherche et des carrières scientifiques» et « Recherche en Art » ont été regroupées à la Division Organique 45. Les libellés des programmes mêmes de cette DO ont été adaptés pour mieux tenir compte de la Recherche scientifique d'aujourd'hui, dont notamment le soutien au STEM.

La ministre détaille ensuite les nouvelles mesures dans un secteur où l'impact de la crise sanitaire s'est fait particulièrement sentir : l'Aide à la Jeunesse. Outre les mesures de lutte contre la pandémie, elle signale l'impulsion de trois nouvelles mesures :

— La prise en charge des jeunes dits « incasables », à hauteur de cinq cent mille (500.000) euros. Il s'agit de travailler, avec les acteurs de terrain, sur la question des jeunes à la croisée des secteurs de l'aide à la jeunesse, du handicap et de la santé mentale. Il s'agit d'un projet prioritaire repris dans la Déclaration de Politique Communautaire. Concrètement, il s'agit de soutenir les opérateurs de ce secteur, par le biais d'engagements d'une petite dizaine coordonnateurs expérimentés ;

— Le renforcement du soutien aux services agréés qui accueillent des enfants de 0 à 6 ans au sein des Services Résidentiels Généraux (SRG). Ce type de public en difficulté demande un encadrement supérieur aux normes prévues. Un montant de cinq cent mille (500.000) euros est donc inscrit à la DO 17 ;

— La pérennisation du plan de renforcement de l'encadrement des éducateurs dans les homes d'accueils à hauteur de 1 million d'euros.

Dans le secteur du Sport, un montant d'un million et demi (1.500.000) d'euros a été prévu, suite au report des Jeux Olympiques de Tokyo. Ils seront destinés à couvrir :

— les frais de report des compétitions et des stages ainsi que l'organisation des nouveaux stages de consolidation en vue de la préparation des athlètes francophones pour les Jeux Olympiques ;

— la nouvelle campagne pour réaliser les critères de sélection aux JO. Nos athlètes seront, en effet, en course à la qualification jusqu'en juin 2021 ;

— les nouvelles reconnaissances de disciplines sportives inscrites aux JO de Paris en 2024 dont notamment :

  – La voile avec la course au large en équipe mixte ;

  – La boxe thaï ;

  – Le padel.

(2) **Ont participé aux travaux de la commission :**
M. Tzanetatos (Président), M. Casier, M. Fontaine, Mme Kapompole, M. Witsel, Mme Bertrand, M. Cornillie, M. Dodrimont, M. Clersy, M. Demeuse, M. Disabato, M. Beugnies, Mme Greoli, Mme Kazadi
Ont assisté aux travaux de la commission :
M. Antoine, M. Bellot, Mme Bernard (en remplacement de M. Beugnies), M. Collin, M. Daele, Mme Groppi (en remplacement de M. Beugnies), M. Marcourt, M. Matagne, Mme Schepmans, M. Vossaert : membres du Parlement
Mme Glatigny : Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles
M. Delaunoy, conseiller budgétaire au cabinet de Mme la ministre Glatigny
Mme Lonnoy, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Glatigny
M. Benzarour, représentant de la Cour des comptes

La ministre signale ensuite l'inscription de deux autres variations importantes :

— Des crédits à hauteur de six cent cinquante mille (650.000) euros viennent consolider la détection et formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives ;

— un montant de cent mille (100.000) euros est inscrit au sein de la Division Organique 26 pour renforcer le plan de féminisation du Sport.

Au niveau du secteur de la Jeunesse, un montant complémentaire d'un million cinq cents mille euros sera dédié à la reconnaissance, pour les années 2018 et 2019, des centres et organisation de Jeunes qui n'avaient pu être honorées jusqu'à présent.

Quant aux Maisons de Justice, l'entrée en vigueur au 1er avril 2021 de la loi qui institue le Juge d'Application des Peines (JAP) va profondément impacter l'Administration. En effet, cette mesure aura un impact significatif sur la charge de travail des services concernés. C'est pourquoi le Gouvernement a dégagé une enveloppe de 1,8 millions permettant le recrutement de 48 équivalents temps plein. Les budgets de ces recrutements ont été inscrits à la division organique 11 aux AB de la fonction publique.

Pour le secteur de l'Enseignement Supérieur, la ministre se réjouit sincèrement qu'une nouvelle étape vers le refinancement progressif et structurel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à hauteur de 50 millions d'euros à l'horizon 2024 ait été franchie par le Gouvernement et est proposée au Parlement. Pour rappel, ce processus fut initié avec 5 millions prévus au budget 2020 et est poursuivi par un montant de 20 millions d'euros dès l'exercice 2021. Ces montants sont répartis entre :

— une provision de 12 millions d'euros inscrite à la DO 40 et destinée à venir renforcer les allocations de ces établissements ;

— des crédits à hauteur de 8 millions d'euros pour la Recherche Scientifique.

Contrairement aux montants de lutte contre la Covid19, ces montants sont bien récurrents. Pour l'avenir, la ministre proposera au Gouvernement de ventiler les 30 millions restants progressivement sur les années 2022, 2023 et 2024.

Mme la ministre passe en revue les différentes Divisions Organiques.

En ce qui concerne la partie des crédits de la DO 11 – « Affaires générales - Secrétariat général » relative à la Promotion de Bruxelles, aux frais administratifs des organismes assureurs, les frais de fonctionnement ces centres de réadaptation ambulatoire et à la lutte contre le dopage, elle présente une variation négative d'environ 2 millions d'euros.

Cette variation est consécutive à :

— la négociation avec les organismes assureurs, et plus précisément les mutualités, portant sur les frais d'administration, a permis de faire une économie de près de 2 millions d'euros ;

— une mesure d'économie structurelle a par ailleurs été décidée en conclave à hauteur de 150 mille euros sur une subvention facultative non totalement utilisée relative à la société scientifique de médecine générale.

A la Division organique 12 « Informatique », les moyens inscrits à hauteur de trois cent deux (302) mille euros à l'Initial 2021 permettront de financer le développement des logiciels E-CAD pour les soins de santé et SAPE pour les allocations et prêts d'études.

Les Divisions organiques 14 - « Relations internationales et Actions du Fonds social européen » ; 46 - « Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique » ; 50 - « Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques » ; 58 - « Enseignement à distance » conservent, pour cet exercice, leurs moyens budgétaires existants.

A la Division organique 15 - « Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport », les moyens budgétaires s'accroissent de dix millions cent cinquante-huit mille (10.158.000) euros par rapport au budget initial 2020, dont les évolutions les plus importantes sont :

— un montant de deux millions sept cent mille (2.700.000) euros a été déduit, suite au recalcul du prix d'hébergement, au regard de l'avancée réelle des hôpitaux universitaires dans leurs plans d'investissements ;

— des crédits supplémentaires à hauteur de cinq millions d'euros sont prévus, pour les infrastructures hospitalières universitaires liés aux subventions forfaitaires en vue de l'entretien des installations ;

— dix millions d'euros supplémentaires ont été prévus pour l'acquisition du bâtiment du centre administratif de Mons ;

— pour les Infrastructures sportives, la variation de plus de 2 millions d'euros s'explique suite à la fin des travaux de l'infrastructure couverte pour sportifs de haut niveau (ICSHN) de Louvain-La-Neuve.

Un montant de 2 millions d'euros structurels, prévu pour les bâtiments du secteur sportif, est inscrit sur une provision pour les investissements en infrastructures à la division organique 11.

A la DO 17 – « Aide à la Jeunesse », les crédits sont fixés à trois cent soixante-neuf millions (369.000.000) euros, ceux-ci diminuent de deux millions quatre cent mille (2.400.000) euros par rapport au budget initial 2020. Cette variation s'explique par une erreur de calcul lors de l'établissement du budget initial 2020. Cette anomalie a été corrigée tant dans le budget ajusté 2020 que dans le budget initial 2021.

Quant aux moyens de la DO 18 – « Maisons de Justice », ils se voient appliquer un accroissement de quatre cent onze (411) milliers d'euros vis-à-vis de l'initial de l'année passée. Celui-ci est causé principalement par l'augmentation du nombre de justiciables placés sous surveillance électronique. Je voudrais rappeler aussi l'engagement de 48 ETP pour la mise en œuvre de la loi relative aux Juges d'application des peines. C'est une enveloppe de 1,8 millions qui est inscrite sur les AB de la Fonction publique.

En ce qui concerne la DO 23 – « Jeunesse », une augmentation d'un million neuf cent mille (1.900.000) euros peut y être observée par rapport au budget initial 2020. Elle est due à l'indexation mais surtout par la résorption d'un arriéré de reconnaissances d'organisations de jeunesse et centres de jeunes introduites en 2018 et 2019 et qui, jusqu'à présent, n'avaient pu être honorées faute de moyens budgétaire suffisants.

A la Division Organique 26 - « Sport », les crédits de cette division augmentent, hors fonds budgétaires, de deux millions d'euros. Outre les mesures évoquées à l'entame de son intervention, la ministre détaille cette croissance due à :

— un renforcement du plan "féminisation du sport" à hauteur de 100 mille euros ;

— un renforcement du soutien au handisport pour 150 milliers d'euros.

Ces deux thématiques font partie intégrante des mesures prévues dans le cadre de la Déclaration de Politique Communautaire de la Fédération –Wallonie-Bruxelles.

Mme la ministre aborde avec les commissaires le secteur de l'Enseignement.

Les crédits de la DO 40 – « Services communs, affaires générales et relations internationales » connaissent une croissance, pour mes compétences et hors fonds budgétaires, de dix millions quatre cent mille (10.400.000) euros. La variation de cette Division Organique est causée principalement par :

— l'inscription de 12 millions d'euros supplémentaires permettant de refinancer l'Enseignement supérieur ;

— une économie structurelle de 2,294 millions pour les initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Pour la DO 45 – « Recherche scientifique », outre la réforme déjà évoquée, ses moyens budgétaires augmentent de dix millions d'euros. En effet, des crédits à hauteur de 3 millions d'euros pour les universités et 5 millions d'euros pour la recherche scientifique fondamentale collective y sont inscrits pour la deuxième partie du refinancement de l'Enseignement supérieur et plus particulièrement pour le soutien à la participation des chercheurs aux initiatives européennes et pour l'octroi de subventions pour le financement des fonds spéciaux pour la recherche au sein des universités.

Quant à la 47 – « Allocations et Prêts d'études », elle voit ses moyens quasiment confirmés. Outre le transfert vers la dotation de l'Etnic d'un montant de deux cent mille (200.000) euros pour le développement d'une application informatique, les crédits relatifs à l'octroi des allocations et prêts d'études sont maintenus au niveau de l'initial 2020, tant au budget ajusté que pour ce budget initial 2021, considérant le fait que les allocations d'études 2020 se basent sur les déclarations de revenus 2019 et qu'un monitoring budgétaire sera effectué dès le début de l'exercice 2021 sur ces crédits afin d'évaluer pour l'ajustement de l'année prochaine les besoins réels tenant compte de la crise de la COVID-19 apparue en 2020.

Quant à la DO 54 – « Enseignement universitaire », ses crédits augmentent de douze millions sept cent mille (12.700.000) euros, par rapport à l'initial 2020, portant le budget total de cette DO à hauteur de huit cent soixante et un millions cinq cent mille (861.500.000) euros à l'initial 2021. Cette évolution est principalement due à l'évolution des paramètres macro-économiques et à celle de la population estudiantine définitive.

En ce qui concerne la DO 55 – « Enseignement supérieur hors universités et hautes écoles » le total de cette Division Organique d'un montant de cinq cent cinquante-sept mille sept cents (557.700.000) euros à l'initial 2021 connaît une hausse de quatorze millions deux cent mille (14.200.000) euros par rapport au budget initial 2020 pour les mêmes raisons précédemment évoquées.

Quant à la Division Organique 56 – « Enseignement de promotion sociale », les crédits connaissent une progression d'un million huit cent mille (1.800.000) euros en 2021. Ceci est dû principalement par la réestimation des crédits sa-

lariaux et l'application de l'indexation.

Et pour conclure cette présentation des Division Organiques, les crédits de la DO 57 – « Enseignement Artistique » présentent une variation de +991 milliers d'euros, suite au recalcul des crédits salariaux et à l'indexation.

Le budget initial 2021 met en œuvre une série de mesures importantes de la Déclaration de politique Communautaire, à savoir :

— le refinancement de l'Enseignement supérieur, à hauteur de 20.000.000 euros. Cette somme sera répartie entre d'un côté les établissements du supérieur et de l'autre, la recherche scientifique ;

— le suivi des jeunes « incasables » et le renforcement de l'encadrement des SRG dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse ;

— des moyens supplémentaires en Sport pour la reconnaissance de nouvelle disciplines et la préparation de nos athlètes pour les prochains Jeux Olympiques ;

— la reconnaissance, pour les années 2018 et 2019, des Centres et Organisation de jeunes.

En plus des mesures de lutte contre les vagues de la pandémie, elles permettront de répondre aux espoirs des secteurs qui attendaient, parfois comme en jeunesse, depuis plusieurs années, les moyens budgétaires nécessaires.

2 Exposé de M. Benzarour, représentant de la Cour des comptes

Concernant les compétences de cette commission, le représentant de la Cour des comptes précise, au regard du rapport sur le budget initial 2021, les quelques points suivants.

Il réitère la remarque concernant l'absence des exposés particuliers des entités faisant partie du périmètre de consolidation de la Communauté française. Ceux-ci, pour rappel, doivent aussi être annexés au budget de la Fédération.

Le représentant de la Cour évoque quelques chiffres sur le budget 2021 de l'ARES. Il précise que le budget initial 2021 présente un déficit de 3,0 millions d'euros en crédits de liquidation. Les recettes s'élèvent à 36,3 millions d'euros et les dépenses atteignent 39,3 millions d'euros. M. Benzarour précise que cette amélioration du résultat présentée par rapport à l'ajustement 2020 repose principalement sur le fait que la subvention relative à la coopération au développement, en provenance du fédéral, est moindre de 0,7 million d'euros alors que les crédits de dépenses y relatifs diminuent d'une manière plus importante. Il précise que la dotation de la Communauté française s'élève à 4,3 millions d'euros. Celle-ci représente 11,8 % du total des recettes de l'Académie.

Réponse de Mme la ministre

Après avoir remercié le représentant de la Cour des Comptes, Mme la ministre rappelle, en ce qui concerne le solde SEC des établissements de l'enseignement supérieur, l'absence de prévisibilité des investissements des universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts. Les exercices précédents ont montré, sur la base d'une analyse de la Cellule d'informations financières (CIF), que leurs soldes SEC étaient par nature imprévisibles.

Mme la ministre informe que, à l'occasion de l'adoption, le 17 juillet 2020, de l'avant-projet de décret portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des organismes publics de la Communauté française, elle a été chargée avec le Ministre du Budget de formuler une proposition pour améliorer à l'avenir le pilotage de l'impact des établissements de l'Enseignement supérieur. La conception de ce pilotage sera impulsée quand l'urgence sanitaire le permettra.

Par ailleurs, elle confirme à la Cour que la « provision pour la mise œuvre de la FIE », située à la DO 40 AB 01.13.30 ne sera pas utilisée dans le cadre du budget initial 2021 étant donné le décalage d'une année de l'entrée en vigueur de la réforme de la formation initiale des enseignants. Ce montant d'un peu plus de 10 millions d'euros inscrit dans cette provision pourra générer une économie dans le cadre de l'ajustement budgétaire de 2021.

En ce qui concerne la complétude du budget de l'AEF, un rappel a été fait à cet organisme afin qu'à l'avenir l'ensemble des opérations sur Fonds européens soit intégré dans son budget.

Elle prend acte de la remarque de la Cour relative aux exposés des motifs des budgets des entités reprises dans le périmètre de consolidation SEC. Son cabinet prendra langue avec le Cabinet du Ministre du Budget pour dégager des pistes de solution en la matière pour les organismes dépendant de ses compétences.

Pour terminer, Mme la ministre tient à souligner aux membres de la Commission, comme l'indique d'ailleurs le rapport de la Cour des Comptes, que l'essentiel des recettes de l'ARES, soit 89 %, provient des programmes pluriannuels de coopération au développement du Fédéral. En conséquence, tenant compte de l'évolution desdits programmes, le budget de cet organisme peut connaitre un déficit maitrisé lors de plusieurs exercices.

3 Discussion générale

Mme Greoli remercie la ministre pour son travail de clarification du budget. Des montants ont été réaffectés dans différents AB et DO, ce qui permet d'avoir une visibilité plus aisée du budget et en particulier, pour l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, le budget reste un projet politique. Si Mme Greoli pouvait comprendre que le budget 2020 soit un budget de transition car le gouvernement avait été formé relativement tard dans l'année et qu'il fallait découvrir les matières, elle aurait espéré que le budget 2021 présente une ligne claire des choix politiques de la ministre. Elle l'encourage à oser mettre la DPC en œuvre, à construire avec le terrain des solutions pratiques et à oser faire un peu moins plaisir aux députés.

Elle tient à souligner un pas en avant ainsi qu'une rupture par rapport à son prédécesseur de l'aide à la jeunesse par la mise en place d'un budget structurel de soutien et de cofinancement avec la Région wallonne pour les jeunes dits « incasables ». Elle le relève que l'expression n'est pas heureuse.

De la même manière, elle tient à mettre en exergue le budget consacré à l'accompagnement du parrainage.

En matière d'enseignement supérieur et de promotion sociale, Mme Greoli demande à la ministre de l'éclairer sur la vision de son budget, car elle n'y voit aucune amorce d'une réforme du décret paysage ou de la formation initiale des enseignants.

La même intervenante note une affectation supplémentaire de 8 millions en matière de recherche, mais elle regrette qu'elle ne concerne que les universités et non les hautes écoles. Elle plaide pour une répartition différente des budgets de la recherche.

Mais dans le cadre des budgets des services sociaux, elle apprécie que la ministre poursuive la mise en place d'une plus grande équité entre les hautes écoles, les écoles supérieures des arts et les universités.

Pour le sport, **M. Collin** salue l'effort budgétaire, même s'il n'est pas encore suffisant. Le sport va ainsi plafonner au niveau de ses dépenses à 0,6 % du budget total de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il rappelle que les besoins sont immenses à la fois pour permettre au plus grand nombre de faire du sport, pour permettre un sport de haut niveau de plus en plus compétitif et puis pour irriguer la société de ses bienfaits en termes de santé, de cohésion sociale et de citoyenneté.

Il apprécie les renforcements des politiques en handisport et de féminisation du sport, mais souligne que les besoins restent colossaux.

Le même député note que la ministre a privilégié deux axes, la préparation des jeux olympiques et la détection et la formation des jeunes par les clubs sportifs. Ensuite, il fait part de ses doutes quant aux dépenses du fonds des sports en 2021 puisque le montant est identique à l'initial 2020 comme si l'on espérait un retour à la normale dans tous les évènements générateurs de recettes du fonds du sport, ce qui serait de nature à couvrir les dépenses 2021. Il regrette qu'il n'y ait pas d'indication sur la manière dont ces crédits sont répartis. Or ce serait important afin de comprendre les orientations de la politique de la ministre puisque ce fonds représente environ un tiers des dépenses en sport.

Son intervention porte ensuite les contrats des sportifs de haut niveau. Il se réjouit de l'augmentation du nombre d'athlètes, mais il aimerait connaître le nombre de demandes introduites, celles qui n'ont pas été rencontrées ainsi que les disciplines concernées.

Il imaginait que le budget 2021 du sport allait permettre de voir les traces d'une politique de relance après la crise, mais il n'en voit rien de précis. Il est un peu inquiet lorsqu'il entend la ministre et la majorité dire que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'y arrivera pas seule. Il ne faudrait pas en faisant aveu de faiblesse, se déchausser d'une partie de la responsabilité de la politique sportive qui est un fondement des politiques liées à la personne et un pilier, à son sens, de la politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Fontaine souligne le travail du Gouvernement dans son ensemble, ainsi que de la ministre et ses équipes qui ont confectionné un ajustement et un nouveau budget dans des conditions particulièrement difficiles.

Ensuite, il rappelle que l'aide à la jeunesse revêt une importance capitale à ses yeux tant pour son volet social que pour la protection de nos jeunes qui pour rappel dans 98 % des cas sont des mineurs en danger.

Pour ce qui concerne le budget qui lui est alloué, d'emblée dans son exposé général, la ministre avertit que celui-ci est à la baisse de 2,403 millions d'euros par rapport au budget initial 2020. Et que cette diminution est due à une erreur de calcul lors de l'établissement du budget initial 2020 mais que cette erreur a depuis été corrigée. Sans entrer dans les détails, il demande des explications sur ce point.

De manière plus générale, il note, dans le cadre du plan de relance et de redéploiement, un montant de 3 millions d'euros et demande des précisions sur l'utilisation de cette somme. Il apprécie que 2 millions d'euros ont été débloqués pour le secteur de l'Aide à Jeunesse et il tenait à féliciter la ministre.

Dans ces 2 millions, 500.000 euros ont été obtenus pour soutenir les services d'hébergement

pour les 0-6 ans via un renforcement de leur encadrement et 500.000 euros pour la prise en charge de jeunes incasables. Les jeunes dits « incasables » étaient l'un des chantiers phares de son prédécesseur Rachid Madrane et M. Fontaine se réjouit de voir que Mme la ministre la continuer. Il lui demande plus d'informations à ce sujet, notamment en termes de création d'emplois. Comme Mme Greoli, il regrette cette expression.

Il reste un million qui sera consacré à la pérennisation du plan de renforcement des éducateurs dans les homes.

Ensuite, il constate que la ministre a axé sa politique sur le renforcement des services résidentiels mais que peu de choses ont encore été faites à ce stade pour les services liés à la prévention qui était l'un des objectifs premiers de la DPC et auquel il ne doute pas que la ministre va y rester attentive. Le leitmotiv de la réforme de l'Aide à la Jeunesse initiée par Rachid Madrane était justement le renforcement de la prévention. Il demande si des moyens sont prévus pour renforcer les AMO ou les services chargés de cette mission.

Pour ce qui concerne la Justice communautaire, le budget est augmenté d'un peu moins d'un demi-million d'euros et s'explique par le nombre croissant de personnes placées sous surveillance électronique. Ce qui est pour son groupe une bonne chose car cela permet de désengorger les prisons et de faciliter la réinsertion des détenus. Il souhaiterait également entendre la ministre concernant les maisons de transition qui représentent pourtant un outil précieux contre la lutte contre la récidive et qui renforcent également la réinsertion des détenus.

La lutte contre le radicalisme attire également son attention par rapport au budget présenté.

M. Witsel relève dans le budget deux millions de plus pour le sport et il ne peut que s'en réjouir car il est conscient des efforts consentis pour les avoir obtenus. Mais il continue à penser que 58 millions pour le sport ce n'est pas suffisant et il est probable que ce ne le soit jamais. C'est l'une des raisons pour lesquelles il s'est engagé en politique, se battre pour obtenir des moyens visant à développer des politiques dans lesquelles il croit.

Néanmoins, il tient à souligner l'équilibre dans la répartition des moyens entre le sport de haut niveau et le sport pour tous.

Un million d'euros est consacré à la préparation de nos athlètes pour les Jeux Olympiques 2021. La compétition qui était initialement prévue cette année, a été postposée pour les raisons que tout le monde connait. Il aimerait savoir si le budget initialement prévu pour les JO de 2020 avait été entièrement consommé et si des frais supplémentaires sont à prévoir quant aux mesures sanitaires à prendre lors des stages et des éventuels Jeux Olympiques de Tokyo 2021.

Concernant le deuxième million, il sera consacré à la féminisation du sport, à la promotion de du handisport et au développement de nouvelles disciplines. Que de très bonnes initiatives que son groupe et lui soutiennent. Il en profite pour demander des précisions quant à l'avancée du plan féminisation des sports.

Ensuite, il se réjouit de voir que des subventions supplémentaires sont octroyées aux centres ou cercles sportifs formateurs et aux fédérations sportives. Il demande comment elles seront réparties entre les différents acteurs et si ces subventions s'ajoutent au fonds d'urgence débloqué par la ministre et le ministre Daerden.

Par ailleurs, il souhaiterait un état des lieux de la situation des Centres Adeps en lien avec la crise Covid et des informations quant à la manière de compenser les pertes éventuelles que les centres auraient enregistrées. L'Adeps et ses centres ont fait preuve de beaucoup de solidarité durant les derniers mois (accueil de SDF – de jeunes précarisés - accueil gratuit des enfants du personnel soignant des sections Covid des hôpitaux francophones, …) une petite attention à l'égard de ses services lui semble opportune.

Dans son ensemble, le secteur n'a pas été épargné par la crise, cela a été relayé à presque chaque commission et il souligne que la ministre y a été particulièrement attentive. Les conditions de reprise des activités sportives s'annoncent elles aussi particulières et il faudra aussi y être vigilant et ensemble veiller à ne laisser personne de côté.

Il termine par une remarque plus générale. Le sport pour tous et sa promotion font partie de son ADN. Lors de la première vague du coronavirus, son groupe et lui-même se sont inquiétés du risque que les publics les plus faibles soient mis de côté, ignorés ou oubliés. Aussi il profite de ce débat budgétaire pour réitérer ses craintes et demander à la ministre de faire le maximum pour ne pas les laisser tomber et d'aller les rechercher une fois la deuxième vague passée. Il conclut qu'il faudra mettre en place une vraie politique pour lutter contre le décrochage sportif.

Pour ce qui concerne le volet jeunesse, même si le budget a été augmenté d'un peu moins de deux millions, la grosse majorité de cette somme s'explique par la résorption d'un arriéré et pour le reste, à des recalculs de l'indexation. Même s'il s'agit d'ajustements plus techniques que politiques, M. Witsel se réjouit du maintien des moyens dans ce contexte difficile.

Il déclare que notre jeunesse a pris un coup derrière la tête avec ce double confinement dû à la crise de la COVID-19. Ce chamboulement aura des répercussions difficiles à évaluer pour l'instant. Il demande à ce que cette génération corona ne soit pas sacrifiée. Il exhorte la ministre à faire tout ce qui est en son pouvoir pour, une fois cette pandé-

mie derrière nous, redonner à nos jeunes de l'espoir et le sourire.

M. Casier souligne la volonté du gouvernement de présenter un budget ambitieux en ce qui concerne l'enseignement supérieur. En plus des différentes mesures annoncées visant à soutenir les étudiants et les acteurs de l'enseignement supérieur face à cette crise, il était essentiel de poursuivre des objectifs fixés par la DPC.

Ainsi, il se réjouit de retrouver dans ce budget 2021 une seconde partie du refinancement de l'enseignement supérieur. Il est bien entendu conscient que celui-ci ne répond pas aux attentes justifiées des acteurs et amplifiés suite à la crise. Cependant, il s'agit d'une somme significative.

Par ailleurs, il salue la valorisation des subsides sociaux pour les hautes écoles et les écoles supérieures des arts qui avait été entamé sous la précédente législature. Cette mesure s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de mettre sur un même pied d'égalité les étudiants en université et ceux en hautes écoles ou en ESA. Toutefois, suite à la crise, la précarité étudiante a explosé et que beaucoup font face à une détresse tant matérielle que psychologique. Malgré les subsides supplémentaires octroyés via le fonds d'urgence, les aides ne parviendront pas à rencontrer l'entièreté de la demande. En effet, on sait que les étudiants font partie de la population la plus touchée par la crise. Dès lors, pour le groupe socialiste, il sera indispensable de se pencher sur la question des différentes aides existantes, sur leur articulation et de revoir leur montant pour répondre aux difficultés de nombreux étudiants. Il sera également nécessaire d'unir les efforts de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les autres niveaux de pouvoir.

Afin de faire connaître les aides disponibles mais également afin de « démystifier » certaines aides telles que l'aide psychosociale, il demande si des campagnes de sensibilisation auprès des étudiants sont prévues.

Des mesures spécifiques sont-elles prévues pour les ESA ? En effet, on sait que les étudiants de ces établissements sont particulièrement touchés par la crise et que ces établissements n'ont pas les ressources suffisantes pour répondre aux demandes.

Aussi, il demande si des budgets sont prévus pour l'engagement de personnel supplémentaire. Certains établissements ne peuvent en effet traiter les nombreuses demandes qui leur parviennent.

Enfin, les allocations d'aide à la réussite attirent toute l'attention du député. La situation actuelle et la mise en place du distanciel pendant plusieurs semaines même pour les primo-inscrits risquent de renforcer des taux d'échec déjà fort important en première année. Il demande si un renforcement de l'accompagnement et des outils d'aide à la réussite est prévu afin d'accompagner ces étudiants.

Mme Kapompole se félicite, dans un premier temps, des budgets dédiés à la recherche et à la recherche initiée par le niveau européen.

Ensuite, elle se demande si, depuis le début de la crise sanitaire, on observe une tendance à hausse ou à la baisse des inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale ou dans l'enseignement à distance.

Enfin, la parlementaire s'interroge sur l'avancée de l'e-paysage. Des budgets supplémentaires ont-ils été dégagés afin d'accélérer sa mise en œuvre ? Cet instrument pourrait être important afin de pouvoir évaluer les conséquences de la crise sur le parcours des étudiants. Elle rappelle que sous la législature précédente, l'e-learning fut une solution proposée dans le cadre du parcours de réinsertion des personnes, en particulier des détenus.

M. Daele relève que la ministre a pointé les enjeux nécessaires. Il aborde d'abord les 500.000 euros consacrés aux jeunes dits « incasables ». A l'instar de ses collègues, il regrette l'emploi de cette expression pour ces jeunes en difficultés qui relèvent de l'aide à la jeunesse, mais également de l'AVIQ et de la Région Wallonne, pour les questions de santé mentale. Faire en sorte que ces enfants trouvent de l'aide, des places d'accueil dans leur parcours de vie est très important. Ces 500.000 euros devraient permettre à pouvoir financer 10 travailleurs, il demande de plus amples précisions sur ce point.

Concernant les 500.000 euros obtenus pour soutenir les services d'hébergement pour les 0-6 ans, il rappelle que ces services ne bénéficient pas de normes d'encadrement identiques aux autres services d'hébergement, ce public nécessite, en effet, un encadrement particulier et une attention particulière. Comme la ministre avait précédemment indiqué qu'elle organiserait des réunions de concertation associant l'administration et les départements concernés afin d'affecter cette somme, il lui demande le suivi qui a été assuré.

Il apprécie que 3 millions d'euros soient consacrés au renforcement des équipes éducatives dans la cadre de la gestion de la crise ainsi que le million dédié aux services hébergeant des enfants antérieurement financés par des subventions facultatives qui deviennent pérennes, ce qui est une excellente nouvelle pour les travailleurs au sein de ce secteur. Il sait que ce ne sont pas des nouveaux montants, mais des réaffectations. La ministre a indiqué que cela concerne 60 départements. Il demande des précisions sur ce point.

Par rapport aux politiques de jeunesse, il estime que les deux millions supplémentaires (1,5 millions pour les centres de jeunes et 500.000 euros pour les organisations de jeunesse) ne sont pas négligeables car cette somme va pouvoir apurer le passé car de nombreuses demandes s'accu-

mulent depuis longtemps. Il rappelle que la ministre a déclaré pour les maisons de jeunes et les CRH préalablement à la discussion budgétaire que toutes les demandes pourront être rencontrées. Il en demande la confirmation. En ce qui concerne les organisations de jeunesse, il sait que le montant de 500.000 euros ne pourra pas rencontrer l'ensemble des demandes, mais il serait intéressé de connaître la proportion qui sera rencontrée.

M. Clersy souhaite souligner des points positifs qui correspondent au dynamisme que le gouvernement entend mettre en avant dans le cadre de la politique sportive. Les subventions au COIB sont nettement majorées en vue des JO de Tokyo 2021 ainsi que les prochains JO d'hiver : cela concerne l'encadrement, l'organisation de nouveaux stages, mais aussi le développement de nouvelles disciplines, il pense à la boxe thaï, mais aussi au break dance, qui permettra, selon lui, aux JO mais aussi à la Fédération Wallonie-Bruxelles de se connecter aux sports qui non seulement progressent un peu partout dans le monde et apportera une dimension plus urbaine et plus artistique au jeu et au monde du sport en général. Il demande à la ministre où en est le développement de cette discipline en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette augmentation des montants alloués pour la préparation des JO de Tokyo vont également permettre l'élaboration d'un plan programme pour le padel. Pour cette dernière discipline, il met en exergue le chemin parcouru car il y a quelques années, il paraissait évident que le padel ne pouvait pas avoir sa place aux Jeux Olympiques : seulement deux pays (l'Espagne et l'Argentine) pratiquaient activement ce sport, ne justifiant ainsi pas le caractère universel que doit avoir un sport olympique. Désormais, les choses n'ont pas encore complètement changé, mais la croissance du padel dans le monde est si rapide qu'il semblerait que l'on puisse voir le padel dans des olympiades non si lointaines. Il demande où en est le développement de ce sport en Fédération Wallonie-Bruxelles et sa structuration. En outre, il estime qu'il faudrait avoir une attention particulière pour le squash.

Ensuite, M. Clersy intervient sur la subvention projet femmes et sports majorée de 100.000 euros et qui vise à soutenir les initiatives visant à développer la pratique sportive des femmes. Il aimerait entendre la ministre sur ses projets concrets en la matière. A cette occasion, il souligne que le sport n'est pas intégrateur en soi mais il porte les valeurs qu'on lui attribue, les sociologues le rappellent souvent. C'est pourquoi aux yeux de son groupe, l'égalité de l'accès au sport mais aussi dans les modalités d'entrainement et au niveau de l'encadrement constitue un élément prioritaire. Il revient sur les modalités d'entraînement sur lesquelles la commission a eu l'occasion de débattre et sur le témoignage des Red Flames qui disaient ne pas pouvoir encore utiliser le terrain principal d'entrainement des Diables Rouges à Tubize.

Dans ce cadre, il faut le souligner des efforts ont été accomplis. Ainsi, fin août 2019, l'Union Belge de Football présentait son plan d'action "The World At Our Feet (Le monde est à nos pieds)". A travers cette mission, la RBFA a pour objectif de mettre en valeur le football féminin. De gros moyens ont été débloqués pour donner un coup de boost aux équipes féminines belges, pro ou amatrices. La fédération prévoit un beau budget pour ce projet, 3 millions d'euros sont destinés à faire avancer cette mission. Elle a aussi la volonté de doubler dans les cinq ans le nombre d'affiliées. Il précise qu'en 2019, 38.000 joueuses étaient inscrites. Dans ce cadre, il y a quelques semaines, les associations de foot belges, allemandes et néerlandaises annonçaient vouloir organiser la Coupe du Monde féminine en 2027, soit la plus grosse compétition féminine organisée. Il voudrait savoir si des mesures spécifiques seront mises sur pied en lien avec cette candidature.

M. Clersy tient également à souligner le soutien aux clubs sportifs affiliés à la fédération sportive d'Handisport ou l'association sportive handisport de loisir, soit 150.000 euros pour le plan « Sports pour handicapés ». Dans ce cadre, il demande quelles mesures ont été prises afin d'encourager l'ensemble des fédérations sportives reconnues (et singulièrement leurs clubs) à développer une politique d'ouverture vers les personnes en situation de déficiences physiques ou mentales.

Au niveau de la détection et formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives, il salue les 650.000 euros supplémentaires pour l'urgence Covid au niveau des clubs sportifs et demande à la ministre la manière dont cette aide va être répartie.

Il interroge la ministre sur le fonds des sports. Il signale qu'en France, près de 30 % n'ont pas renouvelé leur affiliation. Dans cette perspective, il demande d'être attentif car outre les conséquences négatives en termes de santé publique, la dernière enquête de l'AISF montre que le modèle économique des clubs sportifs repose à 42 % sur les cotisations. Il estime qu'il sera nécessaire de développer des actions à travers le fonds des sports pour raccrocher ceux qui ont décidé d'arrêter la pratique sportive. Il aimerait ainsi entendre la ministre sur les moyens du fonds du sport consacrés à cette problématique.

D'autre part, il pense que la promotion du sport appellera des actions spécifiques envers celles et ceux qui ont débuté la pratique sportive.

Au-delà des mesures d'urgence en matière d'appui que la Fédération Wallonie-Bruxelles compte mettre sur pied pour faire face à cette seconde vague de la pandémie, qu'il faut souligner positivement, au-delà de l'effort global 2.000.000 euros, M. Clersy est convaincu que cette situation

appelle à une véritable réflexion de fond entre tous les niveaux de pouvoir à l'image de ce qui a initié dans la culture. Les budgets de la Fédération étant ce qu'ils sont, il est en effet très difficile de dégager des marges de manœuvre plus importantes pour le sport amateur.

D'après les chiffres récoltés, les recettes des cercles sportifs proviennent, en moyenne, des cotisations (42,4 %), des subventions (7,5 %), du sponsoring (9,1 %) mais aussi des ventes de boissons et de nourriture (21,1 %) et des rentrées liées à des événements (12,8 %). Pour rendre plus résilient le mouvement sportif, il estime qu'il va falloir le rendre plus indépendant de ces ventes de boissons.

Comme la ministre l'a dit plus d'une fois, il faudra assurément travailler de manière transversale dans ce dossier en associant les différents niveaux de pouvoir. Plusieurs contacts ont été pris notamment en lien avec les décisions de la Cour constitutionnelle qui a annulé, le système de revenus complémentaires exonérés d'impôt et de cotisations sociales à concurrence de 6.340 euros par an pour le travail associatif. Il pense que la tenue d'une conférence interministérielle annoncée par la ministre pourrait également être l'occasion d'étudier les mécanismes de renforcement de la solidarité entre le sport professionnel et le sport amateur.

Le même député signale qu'en France depuis 2000, une contribution sur la commercialisation des droits d'exploitation audiovisuels des compétitions sportives est ainsi d'application. Au nom de la solidarité entre sport professionnel et sport amateur, le produit de cette taxe, dont la recette est estimée à 54 millions d'euros en 2016, est reversé au Centre national pour le développement du sport (CNDS) et utilisée pour les programmes dédiés au sport pour tous. Il précise qu'il ne s'agit pas ici d'opposer le sport amateur et le sport professionnel, au contraire, il y a complémentarité, sans un terreau fertile au niveau de la formation du sport amateur, on ne fait pas germer des graines de champion. Le sport professionnel a besoin du sport amateur et inversement.

Et donc, il souhaiterait entendre la ministre sur ce volet plus transversal dans le domaine du sport.

Si le vote de l'ajustement budgétaire 2020 n'était pas anodin, **M. Demeuse** estime que le budget 2021 ne l'est pas non plus au regard d'une année à venir qui n'aura rien de normal et qui devra répondre aux conséquences d'une crise pour une période indéterminée. Face à ces défis, le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera de soutenir les acteurs du monde de l'enseignement supérieur pour leur permettre de continuer à faire face mais aussi de se redéployer. Il s'agira également de répondre aux enjeux définis bien avant la crise, enjeux d'autant plus exacerbés par cette dernière. Ces enjeux majeurs et transversaux sont la question du refinancement de l'enseignement supérieur et la question de la précarité des étudiants, pour lesquelles le député trouve des réponses à la lecture tant du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 que du décret-programme en découlant.

Après des décennies d'un sous-financement chronique, le commissaire constate dans les grandes lignes du budget des gestes forts qui traduisent les engagements de la majorité gouvernementale d'aboutir d'ici la fin de la législature à un refinancement structurel de l'enseignement supérieur à hauteur de 50 millions d'euros.

Ce refinancement structurel s'élève pour cette année 2021 à 12 millions d'euros destinés à l'enseignement supérieur et 8 millions d'euros consacrés à la recherche.

Il sollicite Mme la ministre afin qu'elle développe les trajectoires et investissements structurels prévus d'ici la fin de la législature ainsi que la répartition des 12 millions d'euros affectés en 2021 au refinancement de l'enseignement supérieur.

Quant aux allocations d'études, le député souligne l'engagement fondamental que prend la ministre à réaliser un monitoring en 2021 afin d'évaluer les besoins liés à la crise et d'y adapter les crédits dédiés aux allocations d'études. En effet, la baisse des revenus des familles, liée à la crise, entrainera en 2021 et les années suivantes une augmentation des demandes d'allocation d'études. Il se réjouit dès lors des mesures prises dès cette année comme la suppression des critères de finançabilité pour augmenter l'accès à ces allocations d'études et rappelle les projets ambitieux contenus dans la Déclaration de politique communautaire soutenus par les écologistes, tels que l'augmentation des budgets pour accroitre le nombre de bénéficiaires, la réflexion pour améliorer l'information à destination des jeunes et de leurs familles, une meilleure accessibilité des services, un traitement des dossiers plus rapide, l'examen de l'opportunité de réformer le service des allocations d'études pour en optimaliser le fonctionnement ou encore la possibilité d'intégrer l'enseignement de promotion sociale dans le mécanisme de l'attribution des allocations d'étude. L'ensemble de ces chantiers contribueront notamment à lutter contre la précarité étudiante, tout comme l'extension du gel des minervals.

Le député revient ensuite sur le rôle important que jouent les services sociaux des établissements d'enseignement supérieur dans la lutte contre la précarité, qui ont reçu des moyens supplémentaires lors de cette session mais aussi de la précédente pour lutter contre les effets de cette crise sanitaire. Il se félicite également de l'harmonisation de l'ensemble de ces aides et des conditions d'octroi de ces dernières. Le député souhaite entendre Mme la ministre sur les mesures plus gé-

nérales contenues dans ce budget prises en faveur d'un accès plus large à l'enseignement supérieur.

En lien direct avec cette question de l'accessibilité, le parlementaire souhaite qu'une réflexion soit menée sur le travail en faveur d'une réduction de l'échec, notamment lors de la première bac. En effet, améliorer les conditions de vie des étudiants, c'est aussi investir dans la pleine réalisation de leur potentiel et leur permettre de mieux réussir. Cet investissement initial impliquera une efficience des dépenses et *in fine*, une diminution de coûts ultérieurs. A ses yeux, un euro investi dans la lutte contre la précarité étudiante, dans l'accessibilité et la réussite est un euro bien investi, la richesse de la Communauté française résidant dans la matière grise de ses étudiants.

Le parlementaire interroge ensuite la ministre sur la somme provisoire de 10 millions d'euros attribuée pour la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants et sa volonté d'avancer sur les projets en cours, malgré un calendrier adapté.

Pour terminer, M. Demeuse insiste sur la perfectibilité et la qualité de la collecte des données statistiques destinée à une meilleure prise de décisions, adaptées à la situation réelle du terrain. Il rappelle sur ce point les propos échangés avec l'administrateur de l'ARES sur l'importance de la collecte de données et la mise en œuvre du projet e-paysage, prévue pour 2021. La ministre peut-elle lui confirmer le calendrier de cette mise en œuvre et lui détailler les budgets prévus en 2021 à cette fin ?

Dans la première partie de son intervention, **M. Cornillie** salue la réforme du budget consacré à la recherche scientifique, qui lui permet d'assurer une meilleure lisibilité des variations de crédits.

Il ne partage pas l'analyse de Mme Greoli quant à l'absence, dans ce budget, d'une vision politique à long terme, les données budgétaires présentées étant non seulement numériques, mais également politiques, la Fédération Wallonie-Bruxelles vivant uniquement de dotations menacées par des données macro-économiques qu'elle ne maîtrise pas. Les investissements poursuivis dans toute une série de secteurs, dont la recherche ou l'enseignement supérieur, sont le signe clair d'une volonté politique de poursuivre une feuille de route mise à mal en 2020, et sans doute 2021, par la crise sanitaire. Il estime que la ministre fait preuve de volonté et de résilience en maintenant, malgré les mesures d'urgence et un contexte de ressources en baisse, une volonté de relance et une hausse des moyens afin d'initier des politiques nouvelles.

Pour étayer ses propos et les signaux à ses yeux convaincants déployés dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, il rappelle :

— 70 % de moyens de la Fédération sont destinés à l'enseignement, à la jeunesse et à l'aide à la jeunesse ;

— les 12 millions d'euros supplémentaires maintenus par le gouvernement en 2021 pour le refinancement de l'enseignement supérieur ;

— les 8 millions d'euros prévus pour la recherche scientifique ;

— les moyens destinés aux infrastructures, indicatés dans les lignes budgétaires du ministre en charge du Budget et des Bâtiments.

En aide à la jeunesse, M. Cornillie tient à mettre en exergue les trois nouvelles mesures :

— la prise en charge des jeunes dits « incasables », à hauteur de cinq cent mille (500.000) euros ;

— le renforcement du soutien aux services agréés qui accueillent des enfants de 0 à 6 ans au sein des Services Résidentiels Généraux (SRG) ;

— la pérennisation du plan de renforcement de l'encadrement des éducateurs dans les homes d'accueils à hauteur de 1 million d'euros.

Dans le secteur de la jeunesse, il souligne la revalorisation globale pour les organisations de jeunesse et centres de jeunes.

Et pour ce qui concerne le sport, il rappelle l'augmentation de deux millions d'euros. Outre les mesures évoquées par la ministre dans son intervention, il tient à souligner le renforcement du soutien au handisport et souhaite être informé des projets en la matière.

Ainsi il tient à nouveau à rappeler l'ensemble des moyens supplémentaires mis en réaction à la crise qui sont prolongés pour 2021 dans l'enseignement supérieur avec notamment une enveloppe conséquente pour les subsides sociaux. Comme Mme la ministre, il répète la nécessité d'une approche holistique par rapport à la précarité estudiantine. Ainsi dans le budget, se trouvent des mesures concrètes pour lutter contre cette dernière. Il ajoute que c'est à chaque niveau de pouvoir que cela doit se faire. C'est ainsi qu'en frappant à la porte d'autres niveaux de pouvoir, les étudiants peuvent travailler plus tout en conservant le droit aux allocations familiales ou en remontant les exonérations socioprofessionnelles pour éviter de perdre une série d'avantages financiers. Il voit dans ce budget combiné à d'autres mesures des signaux positifs qui doivent encourager à poursuivre dans cette voie.

M. Dodrimont rappelle que 2020 aurait dû être une année de rêve pour le sport mais ce ne fut pas le cas. Il espère que 2021 sera ainsi une année de relance. Il est heureux de la revalorisation de

deux millions d'euros, même si, tout le monde en convient, cela reste des montants insuffisants pour pouvoir prendre toute la charge du sport. Mais la mission de la Fédération Wallonie-Bruxelles est la politique du sport, et d'être cet organe d'incitation à la pratique du sport, soit cet élément coordinateur dans la pratique de toutes les activités sportives sur le territoire. Il rappelle que la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont 700.000 sportifs encadrés par 120.000 bénévoles, ce qui met en évidence l'enjeu de la politique qui doit être menée.

Il estime également que le sport en 2021 doit être une affaire de solidarités, y compris avec les autres niveaux de pouvoir. Plus que jamais, tous les pouvoirs seront concernés, que ce soit pour des raisons de santé publique, d'épanouissement collectif, de société. Dans ce contexte, il explique que les Régions à travers la politique qu'elles mènent au niveau des infrastructures, doivent être un des interlocuteurs privilégiés de la relance du sport. Il ajoute qu'il faut également que les autres niveaux de pouvoir, comme les communes et les provinces, soient impliqués.

Complémentairement à M. Clersy, il précise que si les activités de buvette sont trop prégnantes dans un budget d'un club sportif, elles revêtent un sens fondamental sur le plan social. Il faut certainement apporter des moyens différents pour éviter d'être trop dépendant de ce type d'activités, mais il faut malgré tout conserver ce type de ressources importantes pour les clubs.

Ensuite, il revient sur le travail des bénévoles et les conséquences de l'arrêt de la Cour constitutionnelle et insiste sur le rôle que le fédéral pourra avoir dans ce dossier.

Il ajoute que l'autre poste impactant pour les budgets des clubs sportifs est celui des charges locatives ou le remboursement d'un prêt hypothécaire. A cette occasion, il attire l'attention sur le coût des infrastructures pour les clubs et en appelle à nouveau à cette solidarité entre les niveaux de pouvoir.

Il demande l'état d'avancement du plan de relance « global » et « transversal » en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir et les acteurs de terrain ainsi que les résultats de l'enquête lancée auprès des clubs sportifs. A cette occasion, il tient à féliciter Mme la ministre pour son souci et sa volonté de dialoguer avec le monde sportif.

Il tient à rappeler l'important budget consacré aux centres sportifs locaux et aux centres sportifs intégrés. Il espère que la Région et les communes feront un geste vers les clubs qui occupent ces installations et que la ministre leur demandera un effort par rapport à ces centres.

Comme ses collègues, il se réjouit de cet effort supplémentaire consacré au sport féminin, mais il faudra aller plus loin. Ensuite, il aborde le projet européen ALL IN visant la parité des genres dans le sport, un cadastre du genre a été établi, à travers une enquête, dans les différents secteurs concernés par le sport. L'ambition est de se doter d'outils de sensibilisation pour encourager la parité à destination des fédérations, administrations et comités olympiques. Comme Mme la ministre a l'ambition de lancer un « plan de féminisation » sur base de ces données, il aimerait aborder l'état d'avancement de ce plan et sa transposition dans ce budget.

De la même manière que ses collègues, il se réjouit du renforcement du soutien consenti pour le handisport et le sport adapté, qui représentent, à travers la Fédération Multisports Adaptés et la Ligue Handisport Francophone, pas moins de 350 clubs et 6.781 affiliés. Encore récemment, la presse s'est fait l'écho d'une initiative positive : le « Leg's Go Challenge » lancé par Luc Huberty, un coureur amputé d'une jambe. Jusqu'au 6 décembre, il invite un maximum de sportifs à réaliser des parcours afin de récolter de l'argent dans le but de financer l'achat de prothèses. Celles-ci peuvent coûter plus de 10.000 euros ! Ces coûts représentent de sérieux obstacles à la pratique du handisport. Le renforcement des moyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles est donc le bienvenu. Tout comme les initiatives pour créer, au sein des clubs, des sections « handisport ». Il aimerait entendre la ministre sur les affectations des budgets consentis pour le développement du handisport ainsi que les axes principaux en matière d'inclusion des personnes porteuses d'un handicap dans les clubs sportifs.

Sur le sport du haut niveau, il souligne l'investissement et serait heureux d'entendre la ministre détailler les politiques qui seront menées pour le sport de haut niveau ainsi que pour le développement de nouvelles disciplines. Tout récemment, la ministre a communiqué la liste des 79 athlètes de haut niveau bénéficiant d'un contrat pour 2021, soit 9 de plus que cette année. Il s'agit là d'une partie des sportifs bénéficiant d'un statut. Il demande le détail de la ventilation pour les autres catégories, dans quelles disciplines ainsi que les moyens mobilisés pour les soutenir.

Enfin, Mme la ministre avait proposé, l'an dernier, la mise en place d'un groupe de travail dont la mission serait de détecter les opportunités complémentaires de financement afin de fédérer davantage d'acteurs, voire de mécènes, en prévision des JO de Paris 2024. On comprend qu'avec le covid, le calendrier a dû être perturbé mais il demande si elle a pu avancer en ce sens.

Un mot également sur les infrastructures qui relèvent des Régions. La Fédération a investi des sommes considérables dans la rénovation-construction des centres sportifs du Blocry à Louvain-la-Neuve (piste d'athlétisme indoor) et du Sart-Tilman à Liège et le projet de piscine olym-

pique à Louvain-la-Neuve qui devrait coûter 17 millions d'euros dont 3 millions à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il demande si les travaux pourront démarrer en 2021. Par ailleurs, il demande à quoi sera destiné le montant de 2 millions d'euros pour les bâtiments du secteur sportif inscrit en provision pour les investissements en infrastructures.

M. Bellot déclare qu'outre la sanctuarisation de l'essentiel des moyens déjà mobilisés l'an dernier, force est de se réjouir que le gouvernement porte le curseur sur un certain nombre de nouvelles priorités qui répondent directement aux besoins de terrain.

Ainsi concernant les maisons de justice, il évoque le Juge d'application des peines et rappelle que cette mesure de la loi qui entrera en vigueur le 1er avril 2021, permet aux détenus condamnés à une peine de prison de moins de 3 ans de demander à effectuer tout ou partie de ces années de prison d'une autre manière, c'est-à-dire totalement ou partiellement en dehors de la prison : détention limitée, surveillance électronique, libération conditionnelle ou anticipée. Ce nouvel éventail de mesures est positif car il assure une peine (pas de laxisme) ainsi qu'une continuité et une individualisation des mesures, tout en tentant de désengorger les prisons et de lutter contre la récidive par le biais d'un meilleur accompagnement. Il a cependant un impact significatif sur la charge de travail des Maisons de Justice et du Centre de Surveillance électronique. Aussi il demande des précisions sur ce point.

Ensuite, il prend acte avec satisfaction de l'enveloppe réservée à la prise en charge des jeunes dits « incasables » et, partant, au suivi de l'engagement tenu en début de législature sur cette problématique. Comme ses collègues, il regrette l'emploi de cette expression et parle de jeunes hors normes. Concrètement, il est prévu de mobiliser des moyens inscrits au budget. Par ailleurs, qu'en est-il également du renforcement de la mission des éducateurs dans les homes avec la mobilisation d'un budget complémentaire d'environ 1 millions d'euros ? Il demande un éclairage sur ce point.

Il relève que le budget initial 2021 porte une enveloppe de 648.000 euros pour appuyer les services d'accompagnement du parrainage. Cette mobilisation de moyens est clairement positive en ce qu'elle soutient le développement individuel et le bien-être des parrainé(e)s, ainsi que l'enrichissement mutuel au sein des familles de parrainage. Il souhaiterait une brève explication sur cette priorité concrète.

En ce qui concerne les mineurs non accompagnés, il a été mené de 2016 à 2020 et ce, suite à la signature d'une convention avec l'organisme FEDASIL, un programme de prise en charge dans les services agréés par l'Aide à la jeunesse ou d'autres services d'hébergement agréés. Il demande si ce projet est pérennisé dans le cadre du présent budget.

Enfin, il demande un éclairage sur le soutien aux services d'hébergement pour les enfants de 0-6 ans euros et plus particulièrement, sur la problématique de la « demande de l'encadrement supérieur aux normes prévues » telle que reprise dans les cahiers budgétaires ainsi que la manière dont le gouvernement entend lui apporter une réponse.

Il conclut en disant qu'il faut concentrer les moyens sur les politiques essentielles et félicite ce gouvernement qui a réussi à préserver l'essentiel dans toutes les politiques et à mener une politique équilibrée et orientée vers le bien-être des jeunes, de l'éducation, du sport et de ceux et celles qui restent parfois au bord du chemin.

Pour **M. Beugnies**, l'impact de la crise sur le budget 2021 s'observe sur la réduction des recettes de la Fédération à cause de la diminution de la croissance du PIB et de son impact sur les dotations de la FWB (-880 millions de recettes et +328 millions de dépenses). Vu la poursuite de la crise, cette situation aura un impact sur la révision du calcul des recettes à l'ajustement 2021. Cette situation très compliquée illustre la faiblesse du système de financement des entités fédérées, en particulier de la Fédération Wallonie-Bruxelles à qui des compétences importantes ont été transférées sans disposer de réelles capacités fiscales. Avec la crise actuelle, les recettes diminuent et les dépenses augmentent.

A ses yeux, le problème ne tient pas au déficit qui se creuse, mais bien au remboursement de ce déficit qui se répercutera sur la population et les familles. Certes, dans le contexte de la crise de la covid-19, l'Europe autorise depuis le 23 mars 2020 des déficits plus importants en activant la clause dérogatoire générale du Pacte de Stabilité et de Convergence. Cette disposition, maintenue en 2021, permettra à la Fédération Wallonie-Bruxelles de recevoir entre 350 et 500 millions d'euros dans le cadre du plan de relance européen. La Fédération Wallonie-Bruxelles a, dans ce sens, débloqué une enveloppe récurrente d'investissement de 37 million d'euros.

Le parlementaire se montre préoccupé par les choix que le gouvernement fera avec les faibles marges dont il dispose.

A l'instar des propos qu'il a tenu dans le cadre de la discussion relative à l'ajustement budgétaire 2020, la réponse apportée par le budget 2021 ne répondra pas aux besoins des étudiants et des établissements.

Face à toutes ces exigences, les montants supplémentaires que la ministre a dégagés pour l'année 2021 sont une nécessité, mais à nouveau c'est un sparadrap sur une plaie ouverte.

Le PTB soutient les 2,285 millions d'eu-

ros supplémentaires de subsides sociaux et les 70.000€ spécifiques pour les écoles supérieures des arts, qui, comme pour l'ajusté du budget 2020, sont d'une absolue nécessité. Mais ces aides ne suffiront pas. Pendant la première vague, qui a encore aggravé la situation des étudiants précaires, les services sociaux ont été dépassés par les demandes et les besoins des étudiants.

Vingt millions d'euros ont été initiés pour refinancer l'enseignement supérieur. Toutefois, cette somme plus que nécessaire ne rencontre pas les demandes les plus basses des établissements. Sans évoquer la situation dramatique pour les finances des universités et des hautes écoles en raison de la crise, ces 20 millions d'euros correspondent à peine aux demandes formulées par an par les hautes écoles en termes de refinancement. A ce montant, doivent être ajoutés les 50 millions d'euros demandés par les universités et encore plusieurs autres dizaines de millions, estimés par la FEF, pour renforcer les budgets des allocations d'études, diminuer le coût du minerval et rendre les supports de cours gratuits.

Le député estime que la manière dont ce gouvernement gère la crise en dit long sur sa vision de société. Pour le PTB, il est nécessaire de partir des besoins des gens pour apporter des réponses, et non se contenter de budgets qui ne permettent pas du tout d'y arriver.

Aux yeux du parlementaire, la réponse du gouvernement n'est clairement pas à la hauteur. Pire, le budget global fonctionnant en enveloppe fermée, le gouvernement fera auditer près d'un demi-milliard d'euros de dépenses en vue de les rationnaliser et afin de rechercher une "efficience maximale" dans l'allocation des ressources financières et humaines. En commission du Budget, le ministre Daerden a certes promis qu'il n'y aurait ni austérité ni économies, mais souhaite vérifier le fonctionnement des ministères et des organismes d'intérêt public comme l'Etnic, ou plus particulièrement les campagnes de vaccination de l'ONE (en pleine pandémie !) ou le pilotage des détachements dans l'enseignement. Un consultant extérieur devrait effectuer un screening de la fonction publique. Le ministre dénonce aussi des luxes qu'on ne peut se permettre et vérifiera si chaque euro dépensé est bien dépensé.

M. Beugnies s'interroge alors sur la luxueuse rémunération des députés et des ministres, ainsi que la dotation aux groupes politiques. En les réduisant de moitié, 3 millions d'euros pourraient être dégagés. Mais le député estime qu'il est nécessaire d'aller plus loin et de sortir des sacro-saintes règles de stabilité européenne. Cette crise est l'occasion de repenser les choix et d'investir dans des solutions durables au service des besoins de la population.

Le budget présenté par Mme la ministre ne répond pas aux besoins de l'enseignement supérieur, de la promotion sociale, aux besoins des étudiants qui n'arrivent plus à couvrir leurs dépenses, aux besoins des établissements qui réclament depuis des années un refinancement ambitieux de l'enseignement supérieur, aux besoins de la recherche qui pourtant a, à nouveau, montré toute son importance dans cette crise.

Pour toutes ces raisons, le PTB ne soutiendra pas le projet de budget pour 2021.

M. Vossaert analyse le budget au travers du prisme de la crise socio-économique qui est attendue. Il trouve difficile d'y voir une ligne politique alors que les compétences de Mme la ministre touchent directement les acteurs de terrain. A cette occasion, il rappelle le soutien à accorder au secteur de l'aide à la jeunesse. Il rappelle à Mme la ministre que pendant la crise, il lui avait demandé de garder une forme de concertation avec les échevins de la jeunesse qui sont des acteurs de premières lignes avec les AMO.

Ensuite, il rappelle que dans la Déclaration de Politique Communautaire, il y a un axe important sur la prévention des aides à apporter dans les quartiers défavorisés. L'actualité est marquée par les manifestations de jeunes dans certains quartiers à Bruxelles. Il reconnaît que ce sont des faits à l'encontre des autorités qui sont inacceptables, mais derrière, il faut y voir une détresse de jeunes en recherche d'un avenir et il souligne qu'il s'agit d'une mission de tous les niveaux de pouvoir. Il s'interroge sur les moyens apportés dans le budget par rapport à cet axe. A ce propos, il signale à la ministre que Bruxelles Formation a développé une initiative avec un bus qui se rend dans chaque quartier afin d'informer les jeunes de toutes les formations qui existent. Il plaide pour que la ministre aille plus vers les jeunes pour les aider.

En matière d'enseignement supérieur, il revient sur la précarité des étudiants et marque son intérêt sur la tenue rapide des auditions avec les autres niveaux de pouvoir en la matière. En outre, il demande des précisions sur les montants consolidés et leur affectation.

Concernant la réforme initiale des enseignants, il demande si le report est confirmé et s'interroge sur l'utilité des moyens affectés au budget.

Ensuite, il intervient sur les états généraux de l'alternance, il en demande l'agenda et des précisions quant aux premières réalisations.

Le même commissaire aborde la mobilisation des jeunes pendant cette crise au travers de leur volontariat dans le domaine des soins de santé qui est un secteur qu'il faut mettre en avant.

En matière de sport, M. Vossaert souligne l'importance de la compétence et que si même il y a deux millions en plus dans le budget, ce n'est toujours pas suffisant. Il pense qu'il y a des réflexions à avoir sur plusieurs éléments comme

l'utilisation efficace des moyens. Il vise l'utilisation partielle du montant de 4 millions. Ainsi il plaide pour que la nouvelle aide directe au sport amateur soit plus accessible.

Il apprécie le renforcement des moyens pour le handisport et demande s'il y a un travail de concertation entre la Ligue Handisport et la Fédération Multisports Adaptés (FéMA). En outre, il interroge la ministre sur les subsides aux cercles sportifs pour lesquels la ministre s'était engagée à agir. Il demande si une étude existe sur l'impact de la crise sanitaire sur le handisport.

Il est également ravi que les moyens soient augmentés pour la féminisation du sport.

Ce commissaire intervient ensuite sur la Loterie nationale car il craint une diminution de ses dotations.

Les coûts que représente cette crise sur le monde du sport sont importants. Dans ce contexte, il tient à rappeler sa proposition de chèque sport en Fédération Wallonie-Bruxelles qui pourrait favoriser la relance. Il espère que la ministre ne se contentera pas uniquement d'une opération « J'me bouge pour mon club ».

Ce commissaire pense également qu'il y a un travail à réaliser avec le monde du sport professionnel sur la manière d'instaurer une forme de solidarité avec le sport amateur. Il évoque les possibilités de financement alternatif du sport et demande à la ministre qu'elle fasse le point sur le groupe de travail qui planche sur la question.

Sa dernière intervention concerne l'impact de l'arrêt de la Cour constitutionnelle. Il aimerait pouvoir participer au travail de concertation avec le fédéral. Et à cette occasion, il tient à rappeler, sa proposition de la tenue d'une conférence interministérielle du sport qui permettrait de mettre en exergue la volonté du monde politique de soutenir le sport.

Réponses de Mme la ministre

Tout d'abord, Mme la ministre explique à Mme Greoli son projet politique. Elle a la volonté d'agir en dépit de la crise sanitaire. Il y a très clairement dans ce budget, un focus en jeunesse, en aide à la jeunesse, en maisons de Justice, en sport et en enseignement supérieur. Elle renvoie à son exposé général où elle a détaillé toutes ces mesures.

Dans le budget, l'accent a été mis sur la jeunesse en danger et en difficultés. Mme la ministre rappellera les mesures dans ce domaine.

En aide à la jeunesse et plus spécifiquement à M Fontaine qui demandait des précisions sur l'erreur dans le budget, elle répond qu'il y avait un zéro de trop dans une multiplication, ce qui a été corrigé aussi bien dans l'ajusté que dans l'initial.

Comme M. Daele, elle souligne l'importance d'encadrer les jeunes qui sont à la croisée du handicap et de l'aide à la jeunesse et précise que ce sont 500.000 euros qui sont consacrés à cet encadrement, la priorité étant que ce soit l'institution qui s'adapte aux jeunes et non l'inverse, ce qui est fondamental pour ces jeunes hors normes, pour reprendre l'expression de M. Bellot.

Pour ces raisons, elle pense à l'instar des députés qui sont intervenus sur ce sujet que le terme « incasable » ne devrait plus être utilisé, car il est focalisé sur l'incapacité à trouver une réponse à cette problématique. La terminologie correcte sera le jeune à la croisée de plusieurs secteurs. Elle répète que des contacts ont eu lieu avec la ministre Morreale concernant la mise en place d'un budget structurel. La traduction budgétaire se fera par le recrutement de coordinateurs expérimentés avec des aspects sociaux et psychologiques qui devront être identifiés en fonction des retours des experts de terrain.

Pour ce qui concerne l'encadrement des enfants de 0 à 6 ans, l'objectif est que ces enfants puissent bénéficier d'un encadrement du même degré de qualité que ce qu'ils peuvent avoir dans les SASPE.

Le montant de 3 millions en aide la jeunesse permettra aux services d'aide à la jeunesse, aux IPPJ et au centre communautaire pour mineurs dessaisis de Saint Hubert de pouvoir faire face à la crise sanitaire et de prendre les mesures adéquates.

Sur la pérennisation du plan de renforcement des éducateurs dans les homes, la ministre indique que le terme home n'est pas approprié, mais qu'il s'agit en réalité de services résidentiels pour jeunes. Il y a ainsi un million pour financer de façon structurelle 62 équivalents temps plein en 2020 et en 2021. Quant aux homes d'accueil permanents, ce sont des internats 24 heures sur 24 qui relèvent quant eux, de la compétence de la ministre Désir.

Le million consacré aux subventions pérennes pour les éducateurs dans les services résidentiels des jeunes n'est pas qu'une réaffectation. L'objectif est de lutter contre le turn over.

La ministre continuera à mettre en œuvre la réforme de son prédécesseur en matière d'aide à la jeunesse avec l'agrément des opérateurs dont les AMO qui a été finalisée dans le courant de cette année avec des implications en matière de transferts budgétaires. Elle s'engage ainsi à continuer à convaincre tous ses partenaires de gouvernement pour obtenir les crédits supplémentaires nécessaires.

Par rapport à la maison de désistance, elle rappelle comme elle a déjà eu l'occasion de le faire au cours de débats en commission et lors de questions d'actualité qu'un bâtiment a été identifié et des plans ont été réalisés sur base des besoins. La

question du budget est examinée au sein de l'administration de même que des questions méthodologiques puisqu'il s'agit aussi de mettre en œuvre le concept de désistance et de le traduire dans le code communautaire de justice.

Par rapport au CAPREV, Mme la ministre a déjà eu l'occasion d'y répondre et rappelle qu'il y a une étude réalisée par l'Université Saint Louis sur l'évaluation de l'outil et un éventuel repositionnement, la réflexion est donc toujours en cours.

Mme la ministre remercie M. Bellot pour son intervention sur les maisons de justice et partage sa vision. Elle lui indique que pour la mise en application du JAP, un montant de 1,8 millions, soit 48 ETP a été réservé.

Elle le remercie aussi d'avoir mis l'accent sur le parrainage qui est un acte de solidarité.

Sur la question relative aux MENA, elle précise qu'il s'agit d'un plan humanitaire et solidaire qui est conclu entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et FEDASIL. Il y a une convention FEDASIL qui prévoit un accueil maximum de 130 places et le plan MENA actuel, ce sont 98 places occupées. Le nombre de places est évalué en temps réel et si nécessaire, une nouvelle proposition sera faite au gouvernement.

A M. Vossaert, elle rappelle qu'il y a des budgets importants pour l'axe prévention. Ainsi 3 millions d'euros sont prévus à l'aide à la jeunesse avec une partie consacrée au renforcement des AMO avec une attention particulière sur la situation bruxelloise. Mais il y a également en matière de jeunesse, un travail de prévention mené par les maisons de jeunes. Elle a rencontré le secteur jeunesse avec le commissariat covid pour attirer l'attention sur la nécessité d'avoir des communications avec les jeunes et par les jeunes. Un montant de 1,5 millions est prévu pour le redéploiement du secteur jeunesse, un montant de 1,5 millions pour les CRH et des moyens ont été dégagés pour apurer l'arriéré 2018-2019 des reconnaissances en jeunesse.

En matière de sport et sur la nécessité d'y accorder plus de moyens, elle rappelle que l'objectif est de tenir plusieurs exigences que ce soit pour le sport de haut niveau qui joue un rôle de drainage vers la pratique sportive pour un grand nombre de jeunes ou pour le sport pour tous, où des montants de soutien aux clubs et aux fédérations ont été prévus. Par ailleurs, elle évoque l'impact sociétal du sport avec le plan de féminisation du sport et le renforcement du handisport.

Concernant les dépenses du fonds des sports pour 2021 qui reviennent au niveau de l'initial 2020, elle espère ainsi un retour à la normale pour pouvoir couvrir toutes les dépenses.

Pour les contrats de sportifs de haut niveau, il y en a effectivement 9 de plus par rapport à l'an dernier, soit 79 cette année. Il y a également une augmentation des athlètes handisports (3). Elle précise que 4 demandes ont été recalées sur la base de résultats sportifs insuffisants.

La ministre confirme que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pourra pas à elle seule assurer la relance. Les villes, les communes doivent être derrière leurs clubs ainsi que les Régions qui ont la compétence pour les infrastructures sportives. Cela n'empêchera pas la Fédération Wallonie-Bruxelles de prendre ses responsabilités.

Sur le budget des JO 2020, elle indique qu'il est entièrement consommé et que les moyens ont été versés au COIB sur un compte bloqué qui ne peut être débloqué que sur signature de l'AG sport. Le comité olympique ne peut donc pas les utiliser tant que le compte est bloqué.

Pour les mesures sanitaires pour les stages olympiques en 2021, il est prématuré d'y répondre pour l'instant.

Ensuite, la ministre explique le plan féminisation du sport. Les objectifs sont de revoir le décret sur l'équilibre de la représentation dans les instances dirigeantes des fédérations sportives et des clubs, de faire une évaluation des centres sportifs locaux par rapport aux actions de promotion du sport féminin qu'ils mènent, de lutter contre le décrochage sportif des jeunes filles et contre les violences sexuelles au travers de la formation des cadres.

Sur la répartition des subventions du fonds d'urgence, elle rappelle que 3 millions ont été dégagé et suite à la rencontre avec l'AISF, une proposition sera faite d'ici la fin de l'année.

Pour compenser les pertes des centres ADEPS qui ont accueilli des personnes sans domicile fixe et organisé des stages gratuits pour les enfants du personnel hospitalier, elle explique que les demandes de compensation ne pourront pas être faites sur le fonds d'urgence qui sert à préserver la viabilité des structures et les possibles pertes d'emploi sauf si les recettes ne sont pas au rendez-vous.

A M. Clersy qui l'interrogeait sur la reconnaissance des disciplines, elle cite le padel, la boxe thaï, la voile et le break dance. Elle attend plus d'informations quant au développement du padel en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quant au projet de coupe féminine de football en 2027, il n'y a pas encore eu de contacts officiels entre les différents partenaires, mais elle ne manquera pas de marquer son soutien à ce projet.

Concernant le handisport, la ministre rappelle que l'objectif est d'encourager l'ensemble des fédérations pour une ouverture aux personnes porteuses d'un handicap à travers des projets qui seront développés en collaboration avec la Ligue Handisport et la FémA. Ces deux associations lui proposeront un nouveau modèle de répartition.

Elle souhaite rappeler que parmi les 79 sportifs de haut niveau, il y a 3 handisportifs qui feront rayonner la Communauté française.

Quant aux montants alloués pour la détection et la formation des jeunes talents, elle indique qu'il s'agit de subventions facultatives pour aider les clubs dont les modalités doivent encore être arrêtées. L'objectif est de créer des vocations et d'éviter le décrochage post-covid.

En ce qui concerne le modèle économique des clubs, une enquête a été demandée à l'AISF. Elle a été présentée aux clubs. Cette enquête indique que le modèle économique des clubs repose sur les cotisations à 42 %, sur les buvettes à 21 %, sur les évènements à 13 %, sur le sponsoring à 9 %, et sur les subventions des pouvoirs publics à 7 %. L'objectif est de se saisir des résultats de cette enquête pour créer un mouvement d'aspiration autour du mouvement sportif pour permettre aux sportifs amateurs de passer ce cap difficile. La ministre a donc envoyé un courrier aux ministres, à l'Union des villes et des communes pour associer le plus grand nombre de partenaires dans une union sacrée afin de rendre le monde sportif moins dépendant de certaines rentrées vu l'impact des cotisations non perçues, la fermeture des buvettes, les cotisations ONSS, la loi sur le travail associatif, les loyers, etc. ...

Comme M. Dodrimont l'a souligné, cette année aurait dû être une année de rêve pour la Fédération Wallonie-Bruxelles car elle compte une génération dorée d'athlètes. Il y a beaucoup de déceptions par rapport à cette année, mais aussi une incroyable résilience. Elle ne peut pas encore parler de relance, car il s'agit toujours d'un soutien direct au secteur.

Ensuite, elle lui confirme que l'AG sport est bien partenaire du projet ALL IN.

Concernant les disciplines des sportifs de haut niveau, elle cite l'athlétisme, la natation, le hockey, le triathlon, la voile, le badminton, l'escalade, le ski, le taekwondo, le karaté, le cyclisme, le jiu-jitsu. Le groupe de travail sur le soutien au sport de haut niveau s'est réuni cet été, l'objectif est de pouvoir le relancer une fois la phase la plus aigüe de la pandémie passée.

Elle indique qu'il y aura un point d'attention particulier pour les infrastructures sportives du centre sportif de Louvain-la Neuve et les installations sportives du Sart Tilman.

Sur l'utilisation efficace des moyens soulevée par M. Vossaert, 4 millions d'euros ont été débloqués pour soutenir la viabilité des structures. Il y a eu presque 2 millions qui ont été directement alloués. Il y a d'autres opérations comme « J'me bouge pour mon club » qui seront réitérées. Elle rappelle qu'il y a aussi d'autres projets comme celui des fédérations. Elle reconnaît que l'on demande aux fédérations et aux clubs une certaine professionnalisation pour les demandes d'aides, mais cela se justifie en termes de bonne gestion des deniers publics. Pour les 3 millions supplémentaires débloqués pour soutenir les fédérations et les clubs, la ventilation sera faite en partenariat avec l'AG sport et l'AISF pour qu'il y ait une répartition des moyens et surtout une modalité d'intervention qui soit la plus souple possible.

Enfin, elle informe ce commissaire que la Loterie nationale n'a pas diminué cette année les montants pour le sport.

De la même manière, il y a un engagement très clair en faveur de la promotion sociale. Le secteur a été soutenu lors de la première vague pour permettre la réorganisation de cours pratiques d'unités d'enseignement qui n'avaient pas pu se tenir et ce, à hauteur d'un million.

Pour la deuxième vague, un soutien de 2,5 millions a été prévu. La ministre a également visité les projets « Réinsert » de promotion sociale dans la prison de Marche-en-Famenne. Il y a une conscience très nette de la valeur ajoutée de la promotion sociale dans la formation et en particulier, en période de covid, avec un focus sur les reconversions professionnelles y compris vers les formations en pénurie, comme celle d'infirmièr(e) en promotion sociale.

Concernant la recherche, la ministre tient à rassurer Mme Greoli : le mode de répartition par rapport au refinancement de l'enseignement supérieur et les montants qui seront alloués à la recherche ne sont pas encore totalement arrêtés. Il y aura un focus pour la recherche universitaire mais elle est bien consciente que les hautes écoles en font également. A ce stade, ce sont 3 millions pour les universités et pour les 5 millions restants, il y aura une attention à la recherche qui est menée au sein des hautes écoles.

Elle tient à souligner que le décret paysage reste une priorité et la correction de ses effets pervers est fondamentale comme par exemple, l'allongement de la durée des études qui va de pair avec une précarisation des étudiants. Ainsi, elle souhaite pour l'enseignement supérieur une exigence d'excellence, mais aussi d'égalité des chances. Elle pense que lorsqu'un parcours est bien compris et intégré par un étudiant et en particulier, les conséquences d'un report de crédits d'une année à l'autre, et dans quelle mesure cela peut affecter son parcours, alors c'est un véritable outil d'aide à la réussite. L'objectif est de faire augmenter le taux de réussite des étudiants et en particulier des étudiants les plus précarisés car l'on sait que l'absence de cadre pénalise d'abord les plus précarisés.

En réponse à M. Casier qui l'interrogeait sur le refinancement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à hauteur respective de 12 millions et 8 millions d'euros, Mme la ministre

précise que la ventilation de ces montants n'est pas encore décidée mais qu'elle sera attentive à une répartition équilibrée entre les universités, hautes écoles et ESA.

Quant au refinancement des subsides sociaux, elle veillera au respect d'un équilibre de la distribution de ces moyens entre les universités, les hautes écoles et les ESA, comme son prédécesseur l'avait initié.

Elle confirme l'investissement des autres niveaux de pouvoirs dans la lutte contre la précarité étudiante, notamment au niveau du logement, des CPAS, de l'intégration sociale, etc.

Quant aux mesures spécifiques à l'égard des ESA, la ministre rappelle les montants débloqués depuis le début de l'année, à savoir 300.000 euros à destination directe des ESA ; 2,285 millions d'euros de subsides sociaux dégagés pendant la première vague, pour tous les établissements du supérieur, réitérée pendant la seconde vague de l'épidémie, avec l'instauration de seuils minimums spécifiques (5 ou 10.000 euros) pour les plus petits établissements accueillant moins d'étudiants pour éviter que les montants attribués ne correspondent pas à leurs besoins réels ; et enfin, une subvention de 75.000 euros supplémentaires versé fin 2020.

A la question du député sur l'avancée du projet e-paysage, l'objectif de la ministre est qu'il entre en application en septembre 2021.

Quant au plan de relance européen, la ministre confirme son intention de déposer des projets sur la transition numérique et écologique pour l'enseignement supérieur et de promotion sociale sur lesquels le gouvernement sera appelé à trancher.

La ministre poursuit en précisant à Mme Kapompole que l'enseignement de promotion sociale connaît bien une augmentation des inscriptions, avec 139.877 inscriptions en 2018-2019 et 142.434 en 2019-2020. Elle pense qu'avec la fin de la crise sanitaire, ce nombre d'inscriptions pourrait encore augmenter, eu égard au fait que la promotion sociale représente un outil idoine de reconversion professionnelle, y compris pour les métiers en pénurie. L'enseignement à distance connaît également une hausse importante depuis le début de la crise : de mars à août 2019, les inscriptions étaient de 1.015 et pour la même période en 2020, de 3.152 avec un net rajeunissement des apprenants.

Concernant les projets d'enseignement de promotion sociale dans les prisons, la ministre constate que les projets d'e-learning sont particulièrement adaptés pour les prisonniers et travaille sur un projet afin de mieux faire connaître l'offre de formation aux détenus et aux acteurs impliqués dans les prisons. Elle rappelle sa visite récente à la prison de Marche-en-Famenne où elle a visité des projets de formation pour les détenus et tenté de convaincre les directions de prison quant à l'intérêt de ce projet dans le cadre de la réinsertion des détenus. Son administration est pour ce faire en contact avec la DG EPI (Établissements pénitentiaires) de l'administration fédérale.

En réponse aux constats de M. Demeuse sur la nécessité de refinancer l'enseignement supérieur et de lutter contre la précarité étudiante, la ministre confirme la présence de réponses précises dans le budget 2021 concernant ces deux enjeux, tels que les 10 millions d'euros prévus pour la finançabilité des étudiants en 2020, le non-recouvrement des bourses indûment versées, les subsides sociaux, la mise en adéquation des subsides sociaux pour les hautes écoles à la hauteur de ceux alloués pour les universités, ainsi que sa volonté de corriger les effets pervers produit par le décret Paysage sur l'allongement du parcours des étudiants qui pénalisait en particulier les étudiants boursiers, etc. Ces diverses mesures contribuent à lutter contre la précarité étudiante, sans compter le refinancement structurel progressif de 50 millions d'euros à l'horizon 2024. La proposition sera faite au gouvernement d'allouer les 30 millions restants à hauteur de 10 millions d'euros chaque année.

Elle assure M. Demeuse qu'elle restera vigilante à la question de la transition numérique pour laquelle une part des 12 millions d'euros du refinancement sera consacrée ainsi qu'à la question du monitoring des allocations d'études, pour lesquelles les besoins seront évalués chaque année en fonction de la déclaration des revenus.

Quant à la répartition des subsides sociaux, la première tranche des subsides octroyés lors de la première vague fut répartie comme suit : 47 % à destination des services sociaux des universités, 50 %, des hautes écoles et 3 %, des ESA. Pour la répartition de la seconde tranche, des seuils minimaux ont été prévus pour ne pas pénaliser les établissements les plus petits, ainsi qu'une compensation financière complémentaire de 75.000 euros à destination des ESA.

Enfin, un budget de 10 millions d'euros reste prévu au budget 2021 pour la réforme de la formation initiale des enseignants, même si celle-ci est reportée d'une année. Il s'agit ici non d'une dépense, mais d'une provision qui pourra constituer une économie réalisée sur l'année 2021.

Elle remercie M. Cornillie d'avoir souligné tous les signaux politiques présents dans le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année 2021. Elle reconnaît l'intérêt du député pour l'enseignement inclusif et l'importance accordée à la précarité étudiante. Elle considère indispensable d'associer à cette thématique l'ensemble des niveaux de pouvoirs concernés.

En réponse aux constats de M. Beugnies, elle admet que le déficit se creuse. Il permet la viabilité et stabilité de certaines structures de la FWB. Le gouvernement prépare un plan pour obtenir

une part des montants qui seront accordés via le plan de relance européen. Les montants dégagés étaient indispensables, notamment pour réalimenter les subsides sociaux, et comme le député, elle craint que ces montants ne soient pas suffisants mais refuse de baisser les bras. Elle indique au parlementaire qu'il ne suffit pas de dénoncer mais que des propositions concrètes doivent être réalisées, notamment en s'inscrivant dans le plan de relance européen. Quant à ses quelques questions sur le *spending review* et l'analyse des dépenses réalisée par le ministre Daerden en collaboration avec l'Union européenne, il est de bonne gestion d'évaluer les politiques publiques.

Enfin, il lui semble important de bien répondre aux besoins des gens aujourd'hui en refinançant les subsides sociaux, l'enseignement ou la recherche.

Aux questions de M. Vossaert relatives aux Etats généraux de l'alternance, Mme la ministre confirme sa participation aux réunions entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

Suite à l'appel à volontariat lancé aux jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tant dans le champs de compétence de la ministre que de la ministre Désir, une charte spécifique a été conçue pour mettre en relation des stagiaires et des lieux de stage et favoriser la reconnaissance des heures de volontariat comme heures de stage en les encadrant.

4 Examen des articles et des tableaux budgétaires relevant de la compétence de la Commission

4.1 Division organique 6 – Cabinets ministériels

L'examen de cette DO n'appelle pas de commentaires.

4.2 Division organique 11 – Affaires générales – Secrétariat général

A l'AB 01.02.07, lié aux dépenses de toute nature liées au financement des prestations réalisées par les organismes assureurs wallons pour le compte de la Fédération Wallonie-Bruxelles, **M. Demeuse** constate une économie de 2 millions d'euros. Que visent ces conventions avec les assureurs ? Est-ce que les conventions en lien avec ces assureurs sont appelées à être renégociées sur base pluriannuelle, ce qui représenteraient des économies non négligeables ?

Mme la ministre lui indique que cet AB est relatif à des dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'agrément de soins de santé et des hôpitaux universitaires. Des mouvements ont été enregistrés à destination de l'AB 01.09.15 à la DO 12.

4.3 Division Organique 12 « Informatique »

A l'AB 01.09.15, **Mme Greoli** constate une augmentation de crédit de 276.000 euros attribué au projet SAPE. S'agit-il d'une initiative de la direction des allocations et prêts d'études ?

Mme la ministre lui répond que la variation de crédit pour cet initial s'explique par une compensation de 76.000 euros suite au financement du projet « E-CAD » pour les soins de santé de l'AB 12.02.07 de la DO 11 et par une compensation de 200.000 euros de la DO 47, AB 12.01.02 pour le projet « SAPE » lié aux allocations et prêts d'études.

4.4 Division organique 14 – Relations internationales et Actions du Fonds social européen

L'examen de cette DO n'appelle pas de commentaires.

4.5 Division Organique 15 « Infrastructure de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport »

L'examen de cette DO n'appelle pas de commentaires.

4.6 Division Organique 17 « Aide à la jeunesse »

Mme Kazadi intervient sur l'AB 12.02 programme 01 : Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien, créances années antérieures et demande si la variation de crédit est due à une renégociation des marchés publics pour tous les services de la communauté française.

Ensuite, elle interroge la ministre sur l'AB 12.34 programme 11 - Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse pour demander où en est la mise en place des nouveaux conseils de concertation intersectorielle, de prévention ainsi que du collège de prévention.

A l'AB 33.08 programme 11 - Subventions aux actions de prévention spécialisée, elle demande en regard de la pandémie que recouvrent pour le moment les actions de prévention spécialisée et souhaite des précisions sur des diagnostics sociaux et plans d'actions triennaux.

Elle l'interroge ensuite sur l'AB 33.17 programme 11 - Subvention au Service "Ecoute-Enfants" qui aurait dû augmenter pour permettre

de prendre en charge plus d'appels. En effet, en regard du contexte dans lequel nous vivons, des tensions générées au sein des familles, des difficultés scolaires, il lui semble opportun que cette ligne d'écoute puisse garantir un accompagnement effectif aux plus jeunes.

A l'AB 33.42 programme 14 - Subventions aux services d'accompagnement, elle l'interroge sur les montants transférés vers les AB 33.36.14 et 33.41.14 et sur la méthode de calcul qui fut révisée et sur cette erreur de calcul.

La même intervenante demande de préciser à l'AB 33.43 programme 14 - Subventions aux services Maisons de l'adolescent la justification concernant les frais liés à l'indexation, car elle avoue ne pas comprendre, l'expression suivante : « pour 12 mois soit 3 mois et 2 mois de plus, à l'occurrence de 12.000€ ».

La ministre lui répond par rapport au conseil de prévention qu'un projet passera prochainement au gouvernement avec des plans d'action triennaux.

Sur le service écoute enfants, elle signale qu'il n'y a pas de variation, la proposition de l'administration a été suivie.

Concernant l'AB 33.42.14, il s'agit de montants transférés sur des autres AB en raison de la troisième réforme de l'aide à la jeunesse.

Sur l'erreur de l'administration, elle répète qu'elle a été corrigée aussi bien à l'ajusté qu'à l'initial.

L'AB 33.43.14 est un AB qui supporte plusieurs types de dépenses, il y a d'un côté des frais de fonctionnement et de l'autre des frais de personnel. Elle reconnaît que le commentaire n'est pas très limpide.

M. Daele constate une diminution de l'AB 33.36 programme 14 - Initiatives diverses, projets particuliers et innovants or cet AB concerne les projets d'accompagnement post adoptif. Il voudrait être assuré que le budget de 50 000 euros reste inchangé en 2021 pour les associations qui œuvrent en la matière.

La ministre lui confirme que le budget total est bien de 50 000 euros.

4.7 Division Organique 18 « Maison de justice »

L'examen de cette DO n'appelle pas de commentaires.

4.8 Division Organique 23 « Jeunesse et éducation permanente »

M. Daele rappelle que la subvention aux organisations de jeunesse augmente de 482 000 euros et les subventions aux centres de jeunes de 1 523 000 euros. Il demande des précisions sur la part qui relève de l'indexation et celle qui relève de la part supplémentaire permettant des montées de classe ou de nouvelles reconnaissances. Il aimerait savoir si les deux CRH concernés par les montées de classe et les 10 maisons de jeunes qui ont demandé leur reconnaissance l'obtiendront.

Mme Kazadi intervient sur l'AB 33.03 programme 21 - Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues et demande si l'AB 45.02.24 se retrouve désormais à 0, cela signifie que ce projet soit complètement abandonné. En outre, elle demande des précisions sur les conclusions de ce comité dont parle l'exposé particulier.

A l'AB 33.05 programme 21 : Subventions pour des projets de politiques locales de jeunesse, elle demande des précisions sur les projets actuels portés notamment par le CRECCIDE.

Ensuite, elle demande à l'instar de M. Daele à l'AB 33.01 programme 23 : subventions aux Organisations de Jeunesse pourquoi le montant de 10 000 euros est prélevé sur le budget des organisations de jeunesse et combien de reconnaissance d'organisations de jeunesse ont été actées désormais et des sauts de classe opérés.

A l'AB 52.02 programme 23 - Subventions d'aménagement/équipement pour le secteur de la jeunesse, elle constate que cette ligne budgétaire était relativement stable depuis 2017 (variation de 2.000€), et augmente de près de 40 % ces subventions, il s'agit d'une bonne nouvelle pour le secteur. Elle demande d'expliquer cette attention particulière.

Mme la ministre précise pour les organisations de jeunesse, que la variation de cet AB s'explique par l'adaptation du crédit à l'index et par une compensation de 10 000 euros vers l'AB 33.20 afin d'assurer l'octroi complet des subventions visées par le décret relatif aux écoles de devoirs. Les reconnaissances pour les organisations de jeunesse 2018-2019 s'élèvent à 3 agréments pour un montant de 115 327, 34 euros, à 10 sauts de classe pour un montant de 128 274,04 euros et à 3 permanents pour un montant de 154 240,61 euros, ce qui fait au total 397 841,98 euros. Pour la reconnaissance des centres de jeunes 2018-2019, il y a 8 agréments, 2 permanents, plus 3 niveau 3 fonctionnements dont 2 agréments avec qualification T1 pour un montant de 956 766,98 euros et 4 sauts de classe, passage niveau 3 à niveau 2 pour un montant de 22 704,28. 5 dispositifs particuliers pour un montant de 144 558,85 euros, total 1 124 030,11 euros.

Pour l'AB 33.03.21, la variation s'explique par une compensation en provenance de l'AB 45.02 de 22 000 euros. Il s'agit d'un projet terminer qui s'appelait No Hate.

Concernant l'AB 33.05.21, elle signale qu'il

n'y a pas de variation et ne peut pas répondre avec précision.

A l'AB 52.02.23, elle répond que la variation s'explique par l'adaptation des crédits au volume des travaux d'équipement estimés pour 2021.

4.9 Division Organique 26 « Sport »

M. Clersy intervient sur le soutien aux mesures de promotion de l'éthique à l'AB 33.02.21 Il rappelle qu'en réponse à une de ses questions orales portant précisément sur la violence dans les stades de football, la ministre indiquait vouloir relayer auprès de la fédération de football l'initiative française visant à reconnaître officiellement les clubs de supporters. Il aimerait savoir où en est ce projet.

Sa deuxième question porte sur l'AB 33.03.21 relatif aux initiatives sportives en faveur des détenus et des jeunes hébergés en IPPJ. Il demande de préciser les projets retenus et si l'enveloppe budgétaire dégagée servira à d'autres appels à candidature.

M. Dodrimont aborde l'AB 33.02. 21 également. Il demande si le soutien structurel au Panathlon Wallonie-Bruxelles de l'ordre de 24.000 euros est maintenu, ainsi qu'aux actions ponctuelles telles que Fair-Play Panathlon Awards ou encore les 1.000 km du Fair-Play. Il interroge la ministre sur la place de la campagne de respect des règles et de l'arbitre proposée en collaboration avec Panathlon et lui demande de préciser à quel stade est la révision du décret du 20 mars 2014 portant sur les diverses mesures en faveur de l'éthique dans le sport (décret Ethique).

Mme la ministre se souvient d'avoir parlé de cette problématique avec M. Clersy mais elle n'a pas de projet particulier pour l'instant.

Concernant l'initiative sportive pour les détenus et les jeunes en IPPJ, la variation de l'AB s'explique par l'alignement des crédits d'engagement sur les crédits de liquidation. L'objectif est de faire un appel à projets afin de permettre de continuer les projets sport et prison.

Ensuite, elle rappelle à M. Dodrimont que le soutien au Panathlon sont des subventions facultatives. Elle indique qu'elle a l'intention de présenter au gouvernement le texte du futur décret éthique dans le courant du mois de décembre.

4.10 Division organique 40 – Services communs, Affaires générales, Recherche en éducation, Pilotage de l'Enseignement (interréseaux) et Orientation – relations internationales

A l'AB 01.06.30 qui concerne le refinancement général de l'enseignement supérieur, **Mme Greoli** note que l'exposé particulier indique que les 12 millions seront répartis en cours d'exercice suivant une clé encore à déterminer. Elle souhaite entendre la ministre sur sa volonté de rééquilibrer ces moyens entre les universités, hautes écoles et ESA. Sur quelles bases la redistribution de ces montants seront négociées et si ces moyens seront reconduits en 2022, 2023 et 2024.

À l'AB 01.07.30, sur les initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur, dont l'extension du test d'orientation, la parlementaire remarque qu'en conclave budgétaire, il a été décidé de procéder à une économie majeure sur cet AB à partir de cet exercice. Elle concède le caractère « fourre-tout » de cet AB, elle espère qu'il s'agit dans ce cas d'un transfert vers un autre AB, dans une démarche de clarification. Cet AB est aujourd'hui doté de 980.000 euros au lieu des 3,169 millions d'euros dont il était doté à l'initial 2020. Elle s'interroge dès lors sur les moyens qui ont été affectés à l'orientation des étudiants et à l'aide apportée. Quels sont les projets de cet AB affecté par cette économie ?

A l'AB 01.11.30 relatif au financement des conseillers pour la mise en œuvre de la FIE, la députée constate que les crédits de cet AB ont été ramenés à zéro, justifiés par l'inscription de ces moyens dans le Fonds d'urgence et de soutien de la DO 11. Elle s'interroge sur les motivations de ce transfert ? Ce transfert a-t-il un impact sur les contrats en cours ? Est-ce en lien avec la crise du covid-19 ?

A l'AB 01.13.30 concernant la provision pour la mise en œuvre de la FIE, Mme Greoli se demande pourquoi avoir crédité cet AB de plus de 10 millions, alors que cette réforme est reportée pour entrer en vigueur en 2022-2023 ? Quel projet politique sous-tend cette imputation ?

A l'AB 40.01.30, la députée constate que le financement du certificat EPC (enseignement de la philosophie et de la citoyenneté) est également ramené à zéro. Toutefois, l'exposé particulier indique que cette mesure pourrait être réexaminée dans le cadre de l'ajustement 2021. Pour quel motif l'organisation du certificat EPC est arrêtée alors qu'on doit encore continuer à former des professeurs ?

A l'AB 01.01.55, elle remarque une diminution des dépenses de toute nature relatives à l'enseignement supérieur de 50.000 euros. Quels sont les projets affectés par cette économie ?

A l'instar de Mme Greoli, **M. Cornillie** sollicite également quelques clarifications à l'AB 01.07.30, pour lui permettre de mieux comprendre l'évolution négative des montants par rapport aux initiatives d'orientation qui seraient impactées par cette décision, alors que l'orientation demeure importante dans le parcours de l'étudiant, au regard du taux d'échec en Bac 1.

Le député constate, alors que le décret-programme initiera une nouvelle commission « genre » au sein de l'ARES, que l'AB 01.12.30 prévoit une nouvelle subventions de 214.000 euros en soutien aux politiques de genre, notamment en soutien du Comité Femmes et Sciences de l'ARES et pour le financement de personnes contact genre au sein du F.R.S/F.N.R.S et de chaque université. Comment la nouvelle commission s'articulera-t-elle avec l'ensemble de ces initiatives existantes en la matière en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Quant à l'AB 33.11.30 relatif aux subventions aux associations d'étudiants, est-ce que de nouvelles initiatives, au-delà de la FEF, actuellement seule fédération des étudiants reconnue en Fédération Wallonie-Bruxelles, verront le jour en 2021 ?

M. Demeuse insiste également pour savoir ce que recouvre le soutien aux politiques de genre à l'AB 01.12.30.

A l'AB 41.40.60 consacré à l'ARES, il présume que l'augmentation du budget y consacré est liée à l'indexation des moyens prévus par le décret et qu'aucun moyen ne semble prévu pour la création de cette nouvelle commission « genre ». Or, l'action de cette nouvelle commission nécessitera des moyens. Est-ce que les moyens consacrés à l'AB 01.12.30 pourront soutenir le fonctionnement de cette commission ? Sinon, quels moyens lui seront attribués ou seront-ils prévus lors de l'ajustement du budget ?

En réponse à la question de Mme Greoli sur l'AB 01.06.30, **Mme la ministre** confirme que les 12 millions d'euros seront répartis selon une clé à déterminer, avec la volonté d'un rééquilibrage de l'attribution de ces moyens entre les universités, les hautes écoles et les ESA. L'attribution des moyens ultérieurs se fera dans le cadre du refinancement structurel progressif tel que prévu dans la Déclaration de politique communautaire.

A l'AB 01.07.30, sont imputables des projets facultatifs à l'initiative de la ministre. Le gouvernement a choisi en conclave budgétaire de soutenir des projets structurels et donc de procéder à une diminution des crédits facultatifs. Il n'y a donc pas d'économies prévues sur des projets déjà existants mais il y aura moins de nouvelles initiatives politiques « one shot ».

A l'AB 01.11.30, les moyens consacrés au financement des conseillers FIE sont transférés au Fonds d'urgence de la DO 11 de manière non-récurrente, tandis que l'affectation d'un crédit de plus de 10 millions d'euros pour la mise en œuvre de la FIE prévue à l'AB 01.13.30 ne représente pas une dépense mais une provision et pourra faire l'objet d'une économie au cours de l'année 2021.

A l'AB 40.01.30 et l'organisation des certificats EPC, la mise à zéro de ce poste est liée à la fin des formations sur cette thématique, celles-ci étant maintenant intégrées à la formation des AESI.

Quant à la diminution de 50.000 euros constatée à l'AB 01.01.55, elle représente des économies réalisées sur des projets facultatifs et non structurels.

Aux questions de M. Cornillie et M. Demeuse sur la mise en place de la future commission « genre », la ministre confirme à ce stade l'absence de crédits dans les AB concernées. Ils feront l'objet d'un ajustement si nécessaire aux crédits affectés à l'ARES, en veillant à ne pas dédoubler les crédits et les missions des organes existants, tel que le comité Femmes et Sciences.

Concernant les subventions aux associations étudiantes, à l'AB 33.11.30, la ministre réplique ne pas avoir connaissance de nouvelles initiatives à ce stade.

Mme Greoli remercie la ministre pour l'ensemble de ces réponses mais se montre insatisfaite par les réponses fournies dans le cadre de la FIE, notamment sur le maintien des contrats des conseillers pour la mise en œuvre de la FIE. **Mme la ministre** lui confirme que ces contrats sont bien maintenus, malgré le déplacement de cet AB.

4.11 Division organique 45 – Recherche scientifique

M. Demeuse tient encore à souligner l'augmentation conséquente des enveloppes prévues pour la recherche et le soutien à la recherche, respectivement de 5 et de 3 millions d'euros. Il apprécie particulièrement l'augmentation de l'enveloppe consacrée aux subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective (AB 31.01.20) qui passe de 109.000 euros à 5,109 millions d'euros. La ministre dispose-t-elle d'informations plus précises sur l'utilisation spécifique de ces nouvelles subventions ?

A l'instar de son collègue, **Mme Greoli** se félicite de cette augmentation. Elle signale des erreurs dans le tableau de l'exposé particulier de cette DO 45, les crédits initiaux des programmes 2 et 3 n'étant pas conformes aux montants mentionnés dans le document principal du projet de décret.

Sur la même AB 31.01.20, dont les crédits sont notamment destinés à couvrir les subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective d'initiative ministérielle, la députée souhaite que la ministre lui confirme la pérennité du refinancement et que ces montants sont à titre transitoire dans une AB « d'initiatives ministérielles » pour permettre la négociation de l'affectation de ces 5 millions d'euros entre les hautes écoles et les universités.

A l'AB 33.08.12 relatif aux actions de sensibilisation aux STEM, **M. Cornillie** souhaite avoir un aperçu de mesures que ces nouveaux crédits per-

mettront de mettre en place. Il se demande également si c'est dans cet AB que se retrouvent les actions mises pour sensibiliser un public féminin aux STEM.

En réponse à M. Demeuse, **Mme la ministre** n'est pas encore en mesure de détailler les projets spécifiques que ces subventions permettront d'initier. Elle confirme que les 8 millions d'augmentation budgétaire appelés à renforcer le financement de la recherche sont bien pérennes, 3 millions sont d'ores et déjà imputés à la recherche scientifique universitaire et les 5 millions restants sont imputés dans un AB d'initiative ministérielle le temps de dérouler la négociation de répartition de ces fonds entre les hautes écoles et les universités.

En réponse à la question de M. Cornillie, les actions de sensibilisation aux STEM feront l'objet d'un appel à projets à hauteur de 200.000 euros

4.12 Division organique 46 - Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

L'examen de cette DO n'appelle pas de commentaires.

4.13 Division organique 47 – Allocations et prêts d'études

L'examen de cette DO n'appelle pas de commentaires.

4.14 Division organique – 50 – Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française

L'examen de cette DO n'appelle pas de commentaires.

4.15 Division organique 54 – Enseignement universitaire

L'examen de cette DO n'appelle pas de commentaires.

4.16 Division organique 55 – Enseignement supérieur hors Universités et Hautes Écoles

A l'AB 40.02.81 relatif à l'allocation pour la promotion de la réussite dans les hautes écoles, **M. Demeuse** demande que la ministre détaille les projets spécifiques soutenus par cet AB.

A l'AB 41.23.52 relative à la dotation aux internats autonomes, **M. Cornillie** s'interroge sur la forte demande en logement étudiant et constate que les internats et maisons d'étudiants peuvent être une alternative intéressante à la demande, surtout dans un contexte de précarité étudiante. Quelles sont les initiatives de ce type en FWB à destination des étudiants de l'enseignement supérieur et quelle en est la publicité ? Combien de places sont disponibles et quels sont les critères pour y accéder ?

A l'AB 12.03.54 sur le jury central du CAP, le député s'interroge sur les préjudices que les inégalités constatées quant à l'attribution ou non de jetons de présence ont pu avoir sur le recrutement des membres internes et externes constituant ces jurys.

Mme la ministre rappelle à M. Demeuse que l'objectif de l'AB 40.02.81 est de travailler sur les outils d'aide à la réussite en lien avec la révision du décret Paysage. Aucun projet spécifique n'est encore arrêté à ce stade.

En réponse à M. Cornillie, la variation de la dotation attribuée aux internats autonomes et Maisons d'étudiants s'explique par l'adaptation à la prévision de l'index. La ministre rappelle avoir rencontré le responsable des Maisons d'étudiants au début de la crise sanitaire afin de dégager des places supplémentaires pour répondre à la crise du logement étudiant. Elle vérifiera ultérieurement le nombre de places concernées.

4.17 Division Organique 56 « Enseignement de promotion sociale »

A l'AB 12.21.51 relatif aux assurances scolaires, **Mme Greoli** constate que les crédits de cet AB sont à zéro après une décision du gouvernement de transférer ces moyens vers WBE et de centraliser l'ensemble du portefeuille d'assurances. Quel objectif financier sous-tend cette décision ?

A l'AB 11.05.60 concernant les rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'EPS, la député constate une augmentation des crédits de 462.000 euros correspondant à une projection réalisée par l'administration générale de l'Enseignement. S'agit-il de répondre à une inflation et dérive barémique ou à une réforme liée aux compétences régionales et au régime des APE ?

A l'AB 01.01.70 relatif aux mesures de discriminations positives dont l'augmentation des crédits semblent correspondre à des crédits d'inflation, Mme Greoli interroge la ministre sur les aides à la réussite scolaire dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale, en relation avec le public spécifique s'adressant à la promotion sociale soit dans le cadre d'une réorientation professionnelle, soit dans le cadre d'une formation à l'emploi. En effet, avec la crise, l'orientation de la formation vers les cours à distance a conduit à un risque de décrochage. Existe-t-il une estimation du nombre d'étudiants en décrochage pour cette année 2020 ? Une diminution des inscriptions pour cette année 2020-2021 est-elle d'ores et déjà à déplorer ? La ministre prévoit-elle des mesures sup-

plémentaires pour l'encadrement de ce public spécifique ?

A l'AB 01.02.81 concernant les dépenses en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale, la députée note que la ministre entend évaluer cet AB et lui rappelle l'importance de disposer d'indicateurs pertinents à cette fin. Cette évaluation portera-t-elle sur la qualité de l'enseignement de promotion sociale ? Quelles méthodes et quelle concertation avec le terrain seront-elles envisagées ?

A l'AB 01.03.81 relatif au développement d'écoles inclusives, la députée s'étonne de la réduction de 50.000 euros des crédits y afférents, alors que l'importance d'inclure des élèves porteurs d'handicap n'est plus à démontrer. Quelle volonté politique traduit cette diminution de 50 % des crédits ?

A l'AB 01.02.82 portant sur la provision pour le renforcement de projets spécifiques pour lequel un montant de 550.000 euros est affecté, la députée rappelle que cet AB a été créé à l'initial 2017 pour financer le déploiement de projets spécifiques visant au développement de synergies entre les établissements d'enseignement de promotion sociale. Quels sont les projets aujourd'hui portés par cet AB ? N'aurait-il pas été plus judicieux de réduire cette enveloppe-ci plutôt que celle relative au développement des écoles inclusives ?

M. Cornillie, à l'instar de Mme Greoli, et auquel se joint également M. Demeuse, souligne l'importance de promotion sociale en tant qu'enseignement de proximité, offrant de nouvelles perspectives à des publics spécifiques en quête de réorientation professionnelle ou de formation pour la recherche d'un emploi, ou en situation de handicap. Le député se dit également alerté par la réduction de certains crédits et sollicite l'interprétation de la ministre, notamment sur l'AB 01.03.81 sur les écoles inclusives.

En réponse à Mme Greoli, **Mme la Ministre** confirme à l'AB 12.21.51 le transfert au 1/09/2020 des assurances scolaires au réseau WBE et donc de la compétence au ministre Daerden.

A l'AB 11.05.60 concernant les rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'EPS, la variation de 462.000 euros s'explique par de nouveaux calculs de l'AG de l'Enseignement tenant compte de l'évolution de l'inflation et de la dérive barémique, due notamment à la réforme APE.

A propos de la lutte contre l'échec scolaire et les mesures de discrimination positive, la ministre signale qu'il n'a pas encore été possible d'évaluer le décrochage scolaire en promotion sociale suite à la crise sanitaire. Concernant l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale, elle ajoute que des montants ont été dégagés pour la mise en place du numérique et de l'enseignement à distance liée à cette crise sanitaire. Elle constate également un nombre croissant d'inscriptions à l'occasion de cette rentrée. Une réorganisation des unités d'enseignement sera envisagée, à l'instar des mesures prises lors de la première vague de la pandémie, afin de maintenir les cours de pratique en présentiel.

Quant au développement des écoles inclusives, la baisse des crédits s'explique par une sous-consommation des crédits y afférents et le manque de projets présentés en matière d'inclusion d'élèves porteurs d'handicap. Cette diminution ne reflète pas sa volonté politique en matière d'inclusion mais une réalité de terrain. Si une augmentation des projets se présente, une réévaluation de la ligne budgétaire peut être envisagée.

Mme Greoli insiste pour qu'au-delà du constat d'une sous-utilisation des moyens mis en place, soit portée une réflexion politique tant sur la lutte contre l'échec scolaire et les discriminations positives au sein de l'enseignement de promotion sociale, que sur les écoles inclusives.

4.18 Division organique 57 – Enseignement artistique

L'examen de cette DO n'appelle pas de commentaires.

4.19 Division organique 58 – Enseignement à distance

L'examen de cette DO n'appelle pas de commentaires.

5 Vote

Conformément à l'article 70, § 3 du Règlement, la commission recommande par 8 voix contre 2, l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021, *partim* pour les matières relevant de ses compétences.

A l'unanimité des 10 membres présents, la commission fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction de l'avis.

Le Rapporteur,	*Le Président,*
R. DEMEUSE	N. TZANETATOS